

**PROJET ANNUEL
DE PERFORMANCE
D'ÉTABLISSEMENT
(PAPET)
2020**

Introduction

Le PAPET, défini par le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 *relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)*, est présenté chaque année en annexe au budget initial. Il a pour objectif de rendre compte de la performance de l'établissement en définissant, dans le périmètre de ses missions, la stratégie, les objectifs et les cibles à atteindre.

En reprenant les objectifs stratégiques et les indicateurs du volet spécifique du contrat de site, il est également l'instrument privilégié de suivi des engagements contractuels de l'établissement. Ce rapprochement permet ainsi d'avoir une vision annuelle de la trajectoire de l'UPEC et d'être plus réactif en cas d'écarts avec les cibles à horizon 2019, notifiées dans le contrat de site. Malgré cette évolution, engagée lors de l'édition 2016, le PAPET s'inscrit toujours dans la continuité des projets annuels de performance précédents en reprenant un certain nombre d'indicateurs hors du périmètre du contrat de site, mais ayant un sens pour le pilotage des politiques de l'établissement. Ce choix a également été opéré afin d'assurer la comparabilité des différents PAPET, démarche nécessaire à une analyse sincère et objective de la trajectoire de l'établissement.

Le présent document identifie sept objectifs politiques issus du volet spécifique du contrat de site.

Le premier objectif s'inscrit dans la volonté de l'UPEC de renforcer son positionnement autour de la formation tout au long de la vie (FTLV), un axe majeur de développement de l'UPEC pour la nouvelle équipe politique, et de développer l'innovation pédagogique comme outil d'accompagnement des publics et d'aide à la réussite.

Poursuivre la dynamique d'excellence de la recherche constituera le second objectif stratégique de ce PAPET 2020, en intégrant à la fois soutien aux équipes de recherche et à la direction de la recherche et de la valorisation et accompagnement dans le développement de projets en réponse aux grands appels d'offres.

Le renforcement de l'ancrage territorial et du rayonnement international sera au cœur de la stratégie de l'UPEC afin de diffuser l'expertise de l'établissement en recherche comme en formation et de bénéficier des approches nouvelles provenant de l'extérieur.

Le développement d'une vie de campus soucieuse d'une meilleure participation des étudiants à la gouvernance de l'établissement et d'une stratégie documentaire ambitieuse constitueront les quatrième et cinquième objectif de ce PAPET 2020.

Le sixième objectif s'articulera autour de la nécessité de développer un modèle économique alliant maintien de l'équilibre budgétaire et développement de ressources propres au service du financement des priorités de l'établissement. Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière de l'établissement dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendue constituera le septième et dernier objectif.

Objectifs stratégiques et indicateurs associés

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique	4
Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans.....	5
Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence .	7
Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans.....	9
Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans	10
Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance.....	11
Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue	12
Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université : 30 mois après l'obtention du diplôme	13
Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master.....	15
OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche	17
Indicateur 2.1 : Publications par discipline	18
Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs.....	19
OBJECTIF n° 3 : Renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international	21
Indicateur 3.1 : Mobilités des étudiants.....	22
Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master.....	24
Indicateur 3.3 : Enseignants-chercheurs étrangers invités	25
Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche.....	25
Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales	26
OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités	28
Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative	29
Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSIE soutenus et budget consacré.....	30
Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale	30
Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières	31
Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux.....	31
OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse	33
Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD	33
Indicateur 5.2 : Accès aux services et ressources documentaires	34
OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions	36
Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)	36

Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche	37
Indicateur 6.3 : Financement de l'activité.....	38
Indicateur 6.4 : Équilibre financier	39
OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions	40
Indicateur 7.1 : Pilotage financier	40
Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers.....	42

OBJECTIF n° 1 : Devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique

Les orientations prioritaires sont dans la continuité des actions menées par l'UPEC mais en portent plus loin les ambitions, dans le respect du service public. Le développement de la FTLV constitue l'une des principales priorités de l'UPEC et exprime la volonté de l'établissement d'améliorer la réussite de tous les étudiants, dans la diversité de leur parcours. Cet objectif s'entend tant du point de vue des étudiants que de l'institution. Il implique une nécessaire adaptation aux caractéristiques des différents publics, un accompagnement plus individualisé des étudiants et des publics en reprise d'études, une amélioration des dispositifs d'orientation (initiale ou réorientation, intra ou inter-composantes) et de prise en compte de la diversité des parcours étudiants (parcours non-type, développement de passerelles entre filières, possibilité de réduire ou d'augmenter la durée d'obtention de la licence...). Cette amélioration passe en particulier par un travail moins visible mais fondamental d'amélioration du SI de gestion des parcours étudiants et des formations.

L'université a été lauréate en 2018 d'un NCU intitulé « Projet Pulse », et déploie de manière progressive de nouvelles méthodologies innovantes (démarche compétence, individualisation des parcours, etc.) qui encouragent à changer la posture tant du professeur que de l'étudiant, au service d'une meilleure réussite de ce dernier. L'ouverture à de nouvelles modalités d'enseignement implique une réflexion sur la valorisation de ces transformations, tant pour les étudiants que pour les personnels universitaires. Favoriser le décroisement et la diversification des parcours constitue un levier essentiel de cette politique. A cet égard l'UPEC a été lauréate en 2019 de deux EURs dont le fondement repose sur la transversalité des thématiques induisant le décroisement des formations en en faisant des en des objets trans-composantes.

Développer de manière raisonnée et harmonieuse l'offre de formation tout au long de la vie (FI, FA et FC) mais aussi l'adapter à des publics spécifiques favorisera la réussite des étudiants, leur insertion professionnelle et leur ascension sociale. Ainsi, l'UPEC s'est investie au sein du NCU « Aspie-Friendly » pour un meilleur accompagnement et une meilleure insertion professionnelle des étudiants souffrant d'un trouble du spectre de l'autisme.

La modularisation des formations permettra de constituer des parcours certifiants et diplômants intégrant de la formation continue. Une attention sera portée aux licences professionnelles, qui constituent un niveau de qualification recherché par les recruteurs et qui permettent une insertion professionnelle rapide des étudiants dont c'est le projet. Le renforcement des stages et des projets tuteurés dans les cursus, ainsi que la réflexion précoce sur le projet professionnel, permettront la consolidation d'un itinéraire favorable à l'insertion des étudiants.

Indicateur 1.1 : Taux de réussite en Licence en 3 et 4 ans

Réussite en Licence en 3 ans (Taux observé)

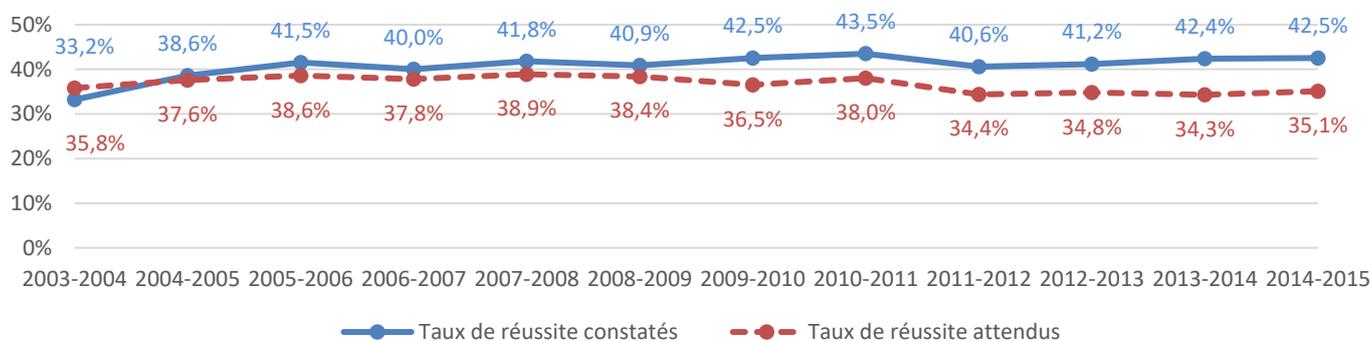
	Périmètre	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020
		(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-15)	(cohorte (2015-2016))	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)
Méthode 1	UPEC	28,2 %	28,4 %	26,9 %	28,0 %				
Méthode 2	UPEC	87,5 %	89,6 %	90,6 %	80,4 %				
Méthode 3	UPEC	41,2 %	42,4 %	42,5 %	<i>nc</i>	44,0 %	43,0 %	45,0 %	nd
	National	42,2 %	42,6 %	43,1 %	<i>nc</i>				

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Nc : non communiqué

Nd : non disponible

Evolution des taux de réussite en Licence en 3 ans, constatés et attendus (méthode 3)



Une modification dans la méthodologie de calcul des taux de réussite des étudiants en licence de la part du Ministère ne permet pas de fournir les taux de réussite selon la méthode 3, méthode privilégiée au sein du PAPET. L'indicateur sera modifié lors du prochain exercice.

Justification de la prévision 2020 :

Au regard de l'absence de taux de réussite selon la méthode 3, aucune prévision n'a été réalisée.

Cependant, selon la méthode 1, le taux de réussite en 3 ans des étudiants inscrits en L1 pour la première fois en 2015-2016 reprend une progression interrompue avec les cohortes précédentes, gagnant 1.1 points par rapport à la cohorte 2014-2015. Le taux de réussite attribué aux étudiants inscrits en 3^{ème} année est cependant en diminution de 10,2 points, donnée en nette opposition par rapport aux trois précédentes cohortes. La méthode 1 indique cependant que l'UPEC fait bien réussir les étudiants qu'elle accueille en L1, pouvant indiquer que l'accompagnement focalisé sur la première année est fructueux.

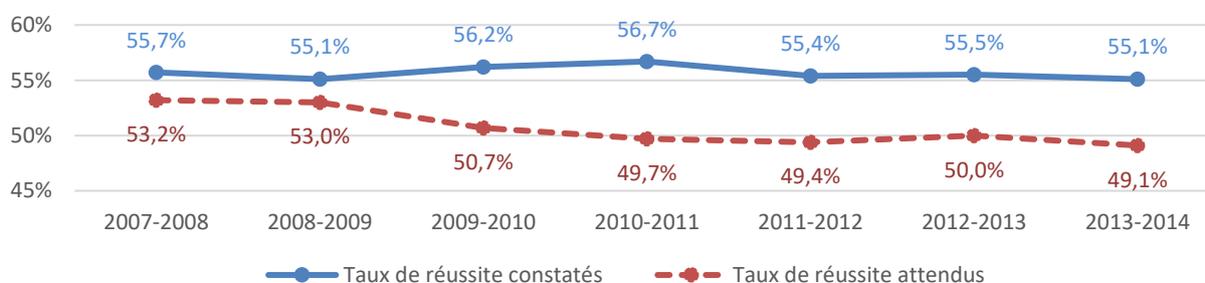
Réussite en Licence en 3 ou 4 ans (Taux observé)

	Périmètre	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020
		(cohorte 2011-2012)	(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2014-15)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2015-16)	(cohorte 2016-2017)
Méthode 1	UPEC	38,3 %	39,8 %	39,1 %	48,6 %				
Méthode 2	UPEC	93,1 %	94,3 %	96,0 %	nc				
Méthode 3	UPEC	55,4 %	55,5 %	55,1 %	nc	57,0 %	56,0 %	57,0 %	nd
	National	56,1 %	56,0 %	56,4 %	nc				

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Nc : non communiqué

Réussite en Licence en 3 ou 4 ans: Evolution des taux constatés et attendus (méthode 3) par cohorte



Une modification dans la méthodologie de calcul des taux de réussite des étudiants en licence de la part du Ministère ne permet pas de fournir les taux de réussite selon les méthodes 2 et 3. La méthode 3 étant celle privilégiée au sein du PAPET, l'indicateur sera modifié lors du prochain exercice.

Précisions méthodologiques : Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1. En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle en troisième année et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

La réussite est appréhendée au travers de trois méthodes de calcul décrites ci-dessous (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

Méthode 1 : La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en première année, quel que soit leur parcours ultérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 (quel que soit l'établissement où le diplôme de licence a été obtenu) et le nombre d'étudiants inscrits en L1 en 2012-2013 dans l'établissement donné.

Méthode 2 : La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits en troisième année, quel que soit leur parcours antérieur. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants ayant réussi en Licence en 2015 et le nombre d'étudiants de la cohorte 2012 inscrits en L3 en 2014-2015 dans l'établissement donné.

Méthode 3 : La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés trois années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la troisième année. Le taux de réussite observé pour un établissement donné est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Licence en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants de cette population inscrits en L1 en 2012-2013 dans ce même établissement.

La méthode 3 est celle pour laquelle le MESRI fixe une cible dans le contrat de site.

Limites et biais : Chaque université possède sa propre population étudiante, qui diffère par ses caractéristiques sociales et le parcours antérieur : série du baccalauréat, âge au moment de son obtention, ancienneté de son obtention. Or, les études sur la réussite à l'université montrent que la réussite varie fortement selon ces caractéristiques.

Justification de la prévision 2020 :

Le taux de réussite en 3 ou 4 ans gagne 9,5 points par rapport à la cohorte précédente selon la méthode 1. Il est ainsi proposé d'établir un objectif pour 2020 selon la méthode 1 à 50 %, qui devrait pouvoir être atteint étant donné la pente positive constatée. Cependant, l'absence de données pour les méthodes 2 et 3 ne permet pas de proposer de prévision fiable.

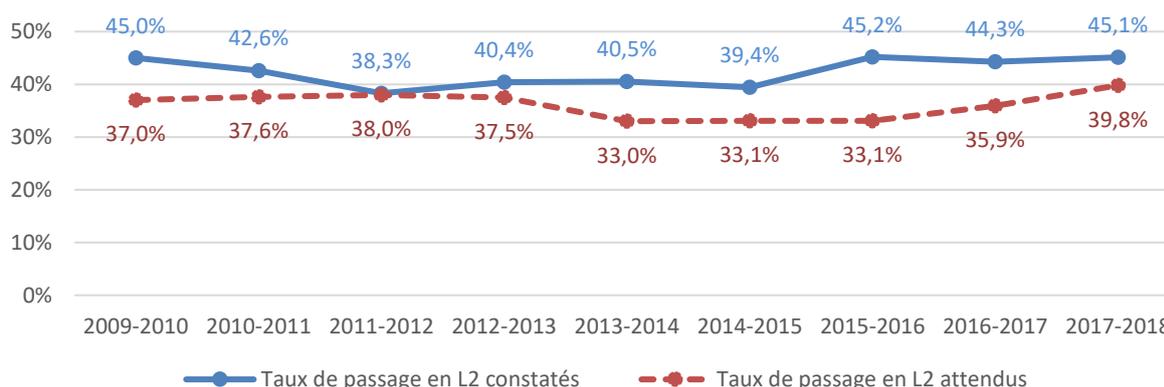
Indicateur 1.2 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence

Devenir des étudiants inscrits	Périmètre	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018 (cohorte 2017-2018)	Prévision 2019 (cohorte 2018-2019)	Cible contrat de site 2019 (cohorte 2018-19)	Prévision 2020 (cohorte 2019-2020)
		(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)				
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	UPEC	3 737	3 861	3 563	3 515				
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	UPEC	26,0 %	25,2 %	26,4 %	20,0 %				
	National	27,7 %	27,0 %	28,7 %	27,5 %				
Part de changements d'orientation en année n/n+1	UPEC	2,2 %	1,7 %	2,5 %	3,5 %				
	National	2,3 %	2,2 %	2,4 %	2,3 %				
Part des sorties de l'université	UPEC	32,4 %	27,9 %	26,7 %	23,1 %				
	National	29,8 %	29,8 %	27,8 %	26,5 %				
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	UPEC	39,4 %	45,2 %	44,3 %	53,3 %	42,5 %	45,0 %	44,0 %	55,0 %
	National	40,1 %	41,1 %	41,0 %	43,7 %				

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

* Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n +1 / n+2

Evolution des taux de passage de L1 en L2 constatés et attendus



On constate pour la cohorte 2017-2018 :

- Une très forte hausse du taux de passage L1/L2. L'écart entre la moyenne nationale se creuse et reste dans une dynamique de progression depuis 2011-2012 ;
- La part des redoublements connaît une légère baisse par rapport à la cohorte précédente et se situe nettement en dessous de la moyenne nationale (-7.5 points) ;
- Un taux de sortie des étudiants de l'université qui continue de diminuer (- 3.4 points) ;
- Une part des changements d'orientation qui augmente de 0,8 point par rapport à la cohorte précédente et qui dépasse désormais la moyenne nationale (3.5 % contre 2.3 %).

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1.

En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle et, pour les années plus anciennes, le DEUG, le DEUG IUP, et les anciennes licences. Les DEUST ne sont pas inclus.

L1 = première année du cursus Licence

L2 = deuxième année du cursus Licence

Précisions sur le mode de calcul (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement l'année n / n+1.

Passage en L2 (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L2 (ou L3) l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Redoublement (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L1 l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Changement d'orientation (numérateur) : étudiants de la base inscrits l'année n+1 / n+2 dans un diplôme qui ne fait pas partie du cursus Licence (y compris en DUT) quel que soit l'établissement d'accueil.

Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n +1 / n+2.

Cas des inscriptions multiples l'année n+1 / n+2 : si un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements l'année n+1 / n+2 et si sa situation n'est pas la même dans ces établissements, c'est la situation la plus favorable qui est retenue (passage en L2 puis redoublement puis réorientation).

Justification de la prévision :

On observe un léger tassement des effectifs de L1 en 2018 (cohorte 2017-2018).

- La part des redoublements dans la cohorte est nettement diminuée par rapport aux cohortes précédentes, et à 20 % est nettement en dessous de la part au niveau national qui est 27,5 %. Cela peut résulter d'une augmentation du taux de d'orientation (3,5 %) qui est nettement plus élevé que celui observé pour les cohortes précédentes (<2,5 %) et que celui observé au niveau national (2,3 %).

Indicateur 1.3 : Taux de réussite du DUT en 2 ou 3 ans

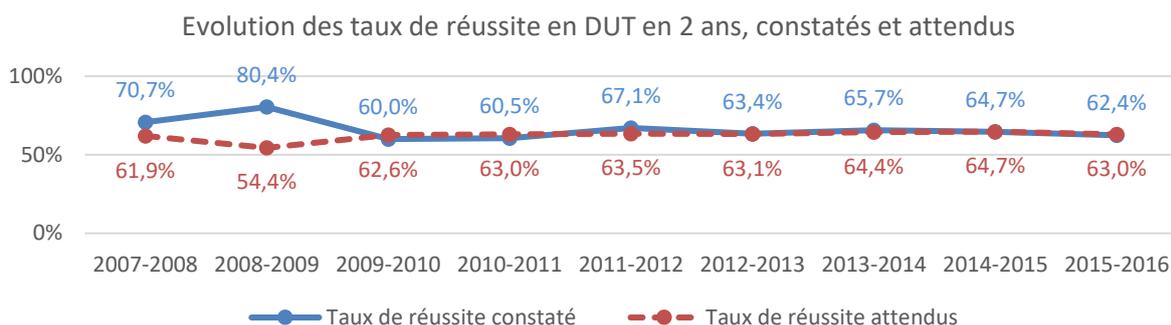
Réussite en DUT en 2 ans

	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Prévision 2019	Prévision 2020
	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)
UPEC	65,7 %	64,7 %	62,4 %	nc	66,0 %	66,0 %	nd
National	66,6 %	66,9 %	67,4 %	nc			

nc = non-communicué

nd = non disponible

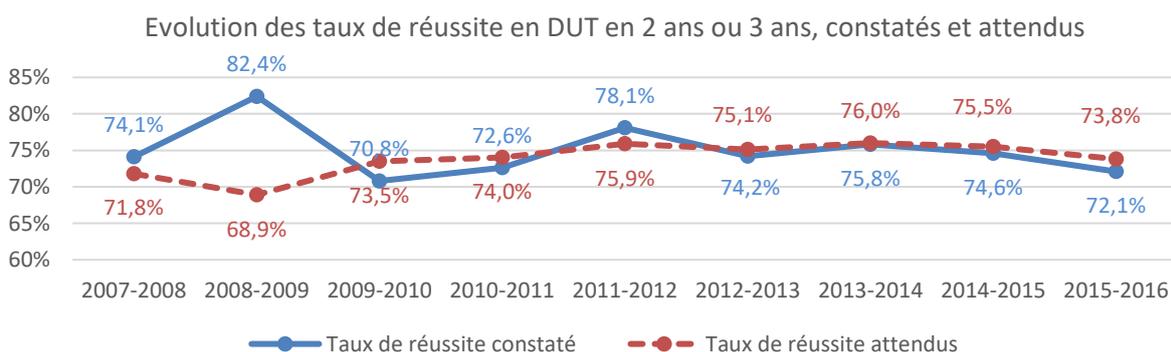
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



Réussite en DUT en 2 ans ou 3 ans

	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Prévision 2019	Prévision 2020
	(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)
UPEC	74,2 %	75,8 %	74,6 %	72,1 %	78,0 %	76,0 %	76,0 %
National	76,8 %	76,8 %	76,7 %	73,8 %			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



Le taux réussite en 2 ou 3 ans est en légère baisse entre la cohorte 2014-2015 et la cohorte 2015-2016 (-2.5 points), malgré une réduction de l'écart avec la moyenne nationale (-1.7 points pour la cohorte 2015-2016 contre -2.5 points d'écart à la moyenne nationale pour la cohorte 2014-2015). Toutefois, le taux de réussite constaté se situe dans les niveaux des taux attendus.

Précisions méthodologiques : La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été

obtenu dans le cas où l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits pour la première fois en première année de DUT dans l'établissement l'année n / n+1.

Réussite en 2 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+2 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu. Les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.

Réussite en 3 ans (numérateur) : étudiants de la base ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+3 (et n'en ayant pas obtenu à la session n+2) quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Justification de la prévision :

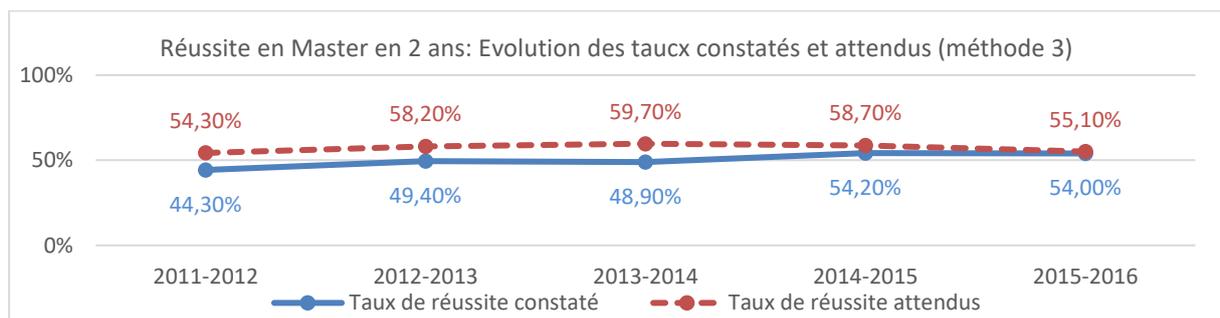
Pour le taux de réussite en 2 ou 3 ans, il est estimé que le taux de réussite en DUT sera en 2020 identique à celui prévu en 2019.

Indicateur 1.4 : Taux de réussite en Master en 2 ans

	Périmètre	Diplômés 2014	Diplômés 2015	Diplômés 2016	Diplômés 2017	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020
		(cohorte 2012-2013)	(cohorte 2013-2014)	(cohorte 2014-2015)	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2017-2018)	
Méthode 1	UPEC	51,3 %	52,3 %	57,4 %	54,9 %				
Méthode 2	UPEC	93,3 %	92,8 %	88,7 %	90,8 %				
Méthode 3	UPEC	49,4 %	48,9 %	54,2 %	54,0 %	47,0 %	50,0 %	50,0 %	54,0 %
	National	52,3 %	53,2 %	52,1 %	53,6 %				

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

Le taux de réussite en Master en 2 ans est en très légère baisse pour les diplômés 2017 (-0.2 point). Il reste cependant supérieur à la moyenne nationale de 0.4 point et au taux de réussite attendu calculé par le Ministère de 1.1 points.



Périmètre : Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente (année n-1 / n).

Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (**hors Master enseignement**) et le Master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)).

Méthode 3 : La population prise en compte dans le calcul des taux de réussite est constituée des étudiants qui sont restés deux années dans le même établissement ou qui ont quitté le système universitaire la deuxième année. Le taux de réussite observé pour un établissement est donc le rapport entre le nombre d'étudiants de cette population ayant réussi en Master (hors Master enseignement) en 2015 dans l'établissement et le nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en M1 (hors Master enseignement) en 2013-2014 dans l'établissement.

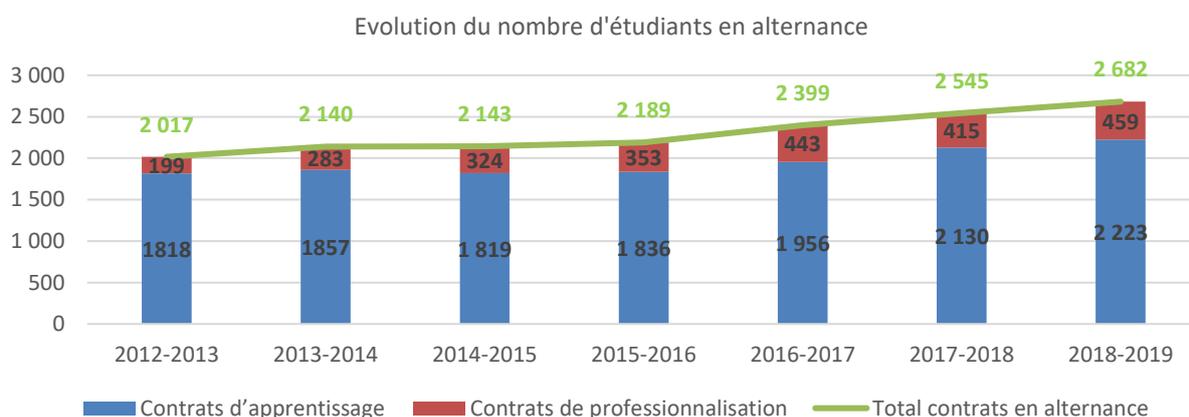
Justification de la prévision 2020 :

Le taux de réussite en master en 2 ans devrait se stabiliser avec le recul de la mise en place de la sélection à l'entrée en M1. A l'UPEC la majorité des masters de droit sélectionne à l'entrée du M2 et non du M1, ce qui peut infléchir le taux de réussite par rapport à la moyenne nationale. Le maintien d'un taux de réussite à 54 %, supérieur à celui de la moyenne nationale semble un objectif raisonnable.

Indicateur 1.5 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Prévision 2018 (Année univ. 2017-2018)	Prévision 2019 (Année univ. 2018-2019)	Prévision 2020 (Année univ. 2019-2020)
Contrats d'apprentissage	1 819	1 836	1 956	2 130	2 223	2 000	2 100	2 250
Contrats de professionnalisation	324	353	443	415	459	400	400	450
Total contrats en alternance	2 143	2 189	2 399	2 545	2 682	2 400	2 500	2 700

Source : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation



Le nombre total d'étudiants en alternance augmente de manière continue depuis 2012 (+665 entre 2012-2013 et 2018-2019). Tandis que les contrats d'apprentissage sont en hausse continue depuis 2012 en lien avec l'ouverture de nouvelles formations, les contrats de professionnalisation sont à nouveau à la hausse après une année de légère diminution en 2017-2018.

Justification de la prévision 2020 :

L'augmentation des contrats d'apprentissage et de professionnalisation se poursuivra dans les prochaines années en lien avec le soutien apporté par l'établissement au développement de l'alternance.

Indicateur 1.6 : Développement de la formation continue

	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020
Heures stagiaires	814 177	1 005 029	737 439	716 092	750 000	1,3 M€	550 000
Nombre de stagiaires FC (inscriptions)	5 654	10 248	10 460	14 206	10 000		10 000
Nombre de diplômés en FC	1 398	1 604	2 051	2 704	1 600	1 600	2 000
dont certifications par VAE	63	72	71	83	70	130	80
Chiffre d'affaires de la formation continue	4 733 577 €	5 813 312 €	6 746 684 €	7 352 882 €	7,8 M€	8,5 M€	6,0 M€

Source : SCEPPE

FC : Formation Continue

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Le chiffre d'affaire de la formation continue est en constante augmentation depuis 2015 (+ 2,62 M€ entre 2015 et 2018). Le nombre d'inscrits en FC connaît une très forte progression (+3 746 inscriptions entre 2017 et 2018), tout comme le nombre de diplômés (+653 diplômés).

Précisions méthodologiques : Sont prises en compte les prestations de formation continue, diplômantes ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ. La formation continue assurée par l'ESPE au bénéfice du rectorat (PAF) n'est pas prise en compte par cet indicateur.

Justification de la prévision 2020 :

La formation continue à l'UPEC affiche une dynamique importante encouragée par l'établissement qui devrait permettre de maintenir les projets engagés. L'UPEC s'est investie dans une démarche d'obtention d'une certification qualité de la formation continue, qui est un levier important dans la pérennisation et le développement des ressources. La stratégie portée par l'UPEC de renforcer le lien entre la recherche et la formation continue contribuera à positionner clairement l'Université dans sa capacité à délivrer pour un public adulte des formations diplômantes de haut niveau dans un marché de plus en plus concurrentiel. La création d'une direction de la formation professionnelle, en lien avec les composantes, pour porter la politique de développement de la FC devrait soutenir la dynamique actuelle. La VAE confirme sa stabilité en termes d'inscrits et une progression du taux de réussite est constatée par des dossiers de plus en plus qualitatifs. La VAE groupe-entreprise serait une piste de développement de ce mode d'accès au diplôme pour l'avenir.

Cependant, il est raisonnable de s'attendre à une baisse en 2020 du chiffre d'affaire de la formation continue, du fait d'un rééquilibrage systémique entre les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage. En outre, il n'est pas possible actuellement d'évaluer l'impact de l'application CPF, par manque de recul, compte tenu des contraintes liées à celle-ci pour l'université et des conditions de référencement des formations aux répertoires.

Indicateur 1.7 : Insertion professionnelle des diplômés de l'université : 30 mois après l'obtention du diplôme

Les données nationales pour l'enquête 2017 d'insertion professionnelle (Licences professionnelles et Masters) publiées par MESRI-DGESIP ne sont pas encore disponibles (publication prévue mi-décembre 2019). Il est ainsi décidé de faire figurer au sein du PAPET 2020 l'enquête d'insertion professionnelle 2016 inscrite au RAPET 2018.

	Licence professionnelle				
	Enquête 2015 / diplômés 2013	Enquête 2016 / diplômés 2014			
	Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC	National
DEG	93 %	121	56 %	97 %	94 %
Droit	ns	8	3 %	ns	
Économie	ns	2	1 %	ns	
Gestion	94 %	106	50 %	97 %	
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	ns	5	1 %	ns	
Sciences humaines et sociales	ns	19	6 %	ns	88 %
Information communication	ns	15	5 %	ns	
Autres sciences humaines et sociales	ns	4	1 %	ns	
Sciences, technologie, santé	87 %	99	38 %	94 %	94 %
Sciences de la vie et de la terre	ns	6	2 %	ns	
Sciences fondamentales	ns	17	6 %	ns	
Sciences de l'ingénieur	88 %	59	23 %	93 %	
Informatique	ns	14	5 %	ns	
Autres sciences, technologies et santé	ns	3	1 %	ns	

Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES,

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

N.B. : Le dispositif annuel d'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université est coordonné par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et administré par les universités. La collecte a été effectuée par ces dernières dans le cadre d'une charte dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. L'exploitation de l'enquête est prise en charge par le ministère.

nc : donnée non communiquée ;

	Master				
	Enquête 2015 diplômés 2013	Enquête 2016 /diplômés 2014			
	Taux d'insertion UPEC	Nombre de réponses prises en compte	Poids de la discipline	Taux d'insertion UPEC	National
Droit - économie - gestion	90 %	348	63 %	94 %	93 %
Droit	85 %	32	6 %	94 %	
Économie	ns	22	4 %	ns	
Gestion	97 %	146	27 %	98 %	
Autres formations juridiques, économiques et de gestion	82 %	148	27 %	92 %	
Lettres, Langues, Arts	ns	30	5 %	83 %	87 %
Sciences humaines et sociales	90 %	122	19 %	90 %	87 %
Histoire-Géographie	ns	21	3 %	ns	
Information communication	0,9 %	20	3 %	ns	
Autres sciences humaines et sociales	89 %	81	13 %	91 %	
Sciences, technologies et santé	90 %	70	12 %	94 %	91 %
Sciences de la vie et de la terre	ns	21	4 %	ns	
Sciences fondamentales	ns	12	2 %	ns	
Sciences de l'ingénieur	ns	20	3 %	ns	
Informatique	ns	4	1 %	ns	
Autres sciences, technologies et santé	ns	10	2 %	ns	
Masters enseignement	97 %	164	100 %	99 %	97 %

Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES

ns = donnée non significative (nombre de répondants inférieur à 30)

N.B. : Le dispositif annuel d'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université est coordonné par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et administré par les universités. La collecte a été effectuée par ces dernières dans le cadre d'une charte dont les dispositions visent à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. L'exploitation de l'enquête est prise en charge par le ministère.

nc : donnée non communiquée ;

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES) :

Le **champ d'interrogation** porte sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Le **taux d'insertion** est défini comme le taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).

Indicateur 1.8 : Flux d'entrants en Master

Part des nouveaux entrants en M1 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

	Périmètre	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019 (Année universit. 2018-2019)	Prévision 2020
					(Année universit. 2018-2019)		(Année univ. 2019-2020)
Total inscriptions en M1	UPEC	2 635	2 629	2 564			
Dont non redoublants (A)	UPEC	2 317	2 182	2 300			
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	UPEC	911	913	1 101			
B/A (Part des nouveaux entrants)	UPEC	39,3 %	41,8 %	47,9 %	48,0 %	32,0 %	48,0 %
	National	44,1 %	nc	nc			

nc = non-communicué

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

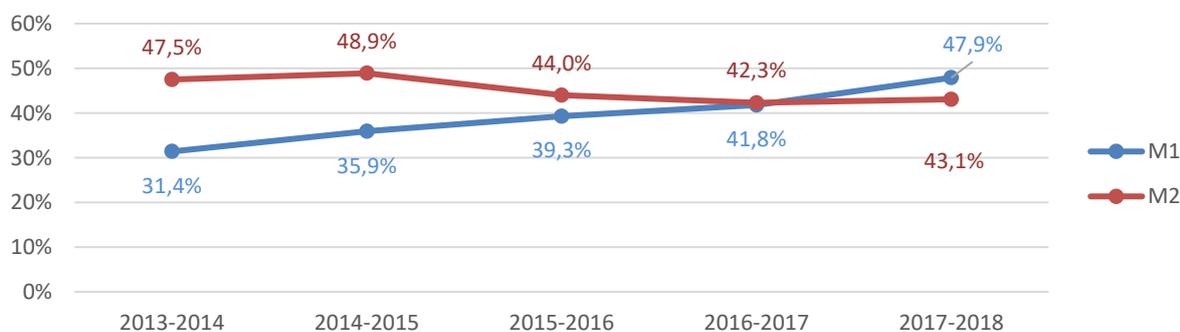
Part des nouveaux entrants en M2 (Étudiants non présents dans l'établissement l'année précédente)

	Périmètre	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019 (Année universit. 2018-19)	Prévision 2020
					(Année universit. 2017-2018)	(Année universit. 2018-2019)		(Année universit. 2019-20)
Total inscriptions en M2	UPEC	2 510	2 881	2 930				
Dont non redoublants (A)	UPEC	2 297	2 674	2 734				
Étudiants non redoublants non présents dans l'établissement l'année précédente (B)	UPEC	1 011	1 132	1 179				
B/A (Part des nouveaux entrants)	UPEC	44,0 %	42,3 %	43,1 %	44,5 %	45,0 %	45,0 %	45,0 %
	National	37,3 %	nc	nc				

nc= non-communicué

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

Evolution de la part des nouveaux entrants en Master



Le nombre d'inscrits en M1 connaît une légère baisse par rapport à 2016-2017 (-65 inscrits) tandis que le nombre d'inscrits en M2 continue son augmentation (+49 étudiants). La part des nouveaux entrants en M1 augmente considérablement (+6,1 points), tandis que la part des nouveaux entrants en M2 se stabilise à 43.1 %. Les moyennes nationales ne sont plus communiquées par le Ministère.

Justification de la prévision 2020 :

Master 1 : La sélection à l'entrée des masters 1 permet d'ajuster le profil des candidats retenus avec les prérequis nécessaires pour profiter de façon optimale des enseignements. Dans ce cas il est envisageable d'atteindre une réussite de 48 %.

Master 2 : Le taux de réussite en M2 devrait bénéficier des résultats de M1, c'est-à-dire une population d'étudiants plus apte à l'entrée à bénéficier des enseignements et réussissant mieux. Il est ainsi estimé une hausse du taux de réussite en 2020 à 45 %.

OBJECTIF n° 2 : Poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche

Le soutien fort aux équipes de recherche et à l'innovation constituent les priorités qui permettront à l'UPEC de produire encore davantage de travaux scientifiques reconnus pour leur excellence au niveau national, en Europe ainsi qu'au niveau international. Ce soutien se traduit par une volonté constante de renforcer les conditions de travail des chercheurs.ses, enseignant.e.s-chercheurs.ses et doctorant.e.s.

Un tel soutien se concrétise de diverses manières. Après avoir baissé en 2018, les dotations aux laboratoires ont retrouvé en 2019 leur niveau de 2017, et seront pour la plupart des équipes augmentées en 2020. Un nouveau modèle de dotation plus juste a permis de revaloriser les dotations des laboratoires de sciences humaines et sociales. Le soutien aux directions de laboratoire a été renforcée notamment en développant l'enveloppe RNA afin de décharger les directeur.rice.s d'une partie de leurs charges d'enseignement. Ce soutien se manifeste en outre par le développement de formations à la recherche dans le cadre des écoles doctorales pilotées par la COMUE ainsi que par une politique de soutien à la jeune recherche par le financement de contrats doctoraux et post-doctoraux. L'UPEC reprendra à compter de 2020 l'inscription et la diplomation doctorale, tout en conservant les écoles doctorales communes co-accréditées au sein de la COMUE UPE.

Nos deux Ecoles Universitaires de Recherche sélectionnées dans le cadre de l'appel EUR2 seront les points nodaux de projets fédérateurs et du développement de la formation à la recherche par la recherche interdisciplinaire, sur des thématiques porteuses et transversales. Nous poursuivons le développement de partenariats ambitieux et exigeants, pour renforcer plus encore les réseaux des chercheurs.ses de l'UPEC, notamment dans le cadre d'un réseau des universités européennes.

L'UPEC facilite le développement des initiatives individuelles et collectives grâce à une politique d'incitation à l'activité scientifique renouvelée dans le cadre d'un BQR (Bonus Qualité Recherche) ouvert à partir de cette année à des initiatives de diverses natures : au-delà du soutien habituel aux manifestations scientifiques, les laboratoires ont la possibilité de demander un soutien pour l'achat de données, l'amorçage de projets collectifs ou des enquêtes exploratoires par exemple. La publication à l'international est soutenue par de l'aide à la traduction. La Direction de la recherche et de la valorisation, dont les effectifs ont été renforcés, propose un accompagnement plus efficace des porteurs.ses de projets, dans le cadre d'appels d'offre régionaux, nationaux, européens ou internationaux. Des formations sont en outre assurées par des personnels de la DRV disposant d'expertises particulières sur les financements européens ou la valorisation et le dépôt de brevets.

Afin de développer les meilleures pratiques en recherche, l'UPEC prend des dispositions pour obtenir la labellisation dans le cadre du programme européen HRS4R, et signer la charte européenne du chercheur ainsi que le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs. De telles mesures sont de nature à rendre l'UPEC encore plus attractive pour les chercheurs.ses désireux.ses d'y enseigner et d'y effectuer des recherches.

L'UPEC renforce également sa politique d'intégrité scientifique avec la mise en place en novembre 2019 d'un Comité d'Ethique, de Déontologie et d'Intégrité Scientifique, qui amorce un travail sur la Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche et la charte européenne ALLEA, afin d'élaborer une Charte et des dispositifs propres à l'établissement. Le CEDIS œuvrera à renforcer la culture de l'intégrité scientifique des enseignant.e.s-chercheurs.ses, chercheurs.ses et doctorant.e.s et rendra des avis sur les projets qui lui seront soumis. Il comprend un référent « intégrité scientifique » et un « référent déontologue » représentant l'établissement qui seront chargés de la prévention et du traitement d'éventuels cas de manquement à l'intégrité scientifique.

En matière de publication et de diffusion de l'activité de recherche, l'UPEC s'engage dans la démarche de la science ouverte et à ce titre a notamment constitué une base de données HAL UPEC afin de donner une meilleure visibilité aux publications de la communauté scientifique de l'UPEC, notamment en matière de SHS.

Enfin, la valorisation des travaux menés constitue un enjeu pour l'établissement, notamment en raison des possibilités de développement que permettent les ressources générées (en matière de brevets, notamment).

Indicateur 2.1 : Publications par discipline

Disciplines	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Biologie fondamentale	147	153	160	186	160	188	157
Recherche médicale	579	664	708	753	792	790	804
Biologie appliquée-écologie	51	43	52	62	33	47	65
Chimie	101	108	103	127	131	124	130
Physique	87	89	74	86	77	58	67
Science de l'univers	123	124	138	160	143	139	136
Sciences pour l'ingénieur	63	90	89	96	96	82	104
Informatique	36	55	66	53	64	51	57
Mathématiques	72	95	92	74	73	71	70
Sciences humaines	29	42	64	60	43	50	15
Sciences sociales	32	40	48	58	41	48	83
Multidisciplinaire	3	2	4	3	5	7	7
Toutes disciplines	1 322	1 505	1 598	1 719	1 658	1 655	1 693

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Précisions méthodologiques :

La base de données utilisée est le Web of Science® (WoS) de Clarivate Analytics (ex Thomson Reuters), qui est l'une des bases de référence pour la bibliométrie. C'est une base qui recense les revues scientifiques et les actes de colloques les plus influents au niveau international. Elle privilégie les publications académiques en anglais. Elle est ainsi représentative pour les disciplines bien internationalisées. Sa représentativité est moins bonne dans les disciplines appliquées, de « terrain », à forte tradition nationale, ou encore dont la taille de la communauté est faible. La base WoS est ainsi assez faiblement représentative pour certaines spécialités de la recherche médicale ou de la biologie appliquée, différentes disciplines des sciences pour l'ingénieur et des sciences humaines et sociales.

Dans le cadre du projet IPERU, la reconnaissance des publications auxquelles un établissement participe se fait annuellement par le repérage des adresses de ses laboratoires dans la base de données WoS. **Il s'agit ici d'un périmètre d'unités et non d'auteurs.** Ainsi, toutes les publications produites par une unité y compris celles des personnels enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'unité relevant d'autres établissements, par exemple le CNRS, sont prises en compte ; inversement les publications d'enseignants-chercheurs de l'établissement réalisées dans des unités ne relevant pas de son périmètre contractuel ne sont pas prises en compte.

Les indicateurs sont présentés **en compte fractionnaire disciplinaire** : ce compte concilie la logique de « participation » de l'établissement à la production scientifique (on compte pour 1 chacune des publications dans laquelle l'adresse de l'établissement apparaît, sans tenir compte du nombre total d'adresses de signataires) et la logique de « contribution » à une grande discipline (on fractionne la publication au prorata du nombre de grandes disciplines auxquelles est affectée la revue de la publication).

Le nombre de publications par discipline est exprimé en compte de présence, c'est-à-dire qu'une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline. **Le nombre total de publications est quant à lui exprimé en « compte fractionnaire »**, c'est-à-dire que chaque publication a été fractionnée au prorata du nombre de grandes disciplines auxquelles est affectée la revue de la publication.

Remarque : Dans les PAPET précédents, seul le total des publications était exprimé en compte fractionnaire. Le nombre de publication par discipline était quant à lui exprimé en compte de présence (une publication dans une revue classée dans plusieurs disciplines différentes est comptée une fois dans chaque discipline). L'OST assurant désormais le décompte fractionnaire par discipline, le tableau est présenté dans cette unité de compte pour plus de cohérence.

Jusqu'en 2015, le nombre de publications toutes disciplines confondues, progresse continuellement, (+6 % par an en moyenne). Après une stabilisation en 2017, le nombre de publications augmente en 2018 (+38 publications). Les données 2018 intègrent les nouvelles modalités de ventilation par discipline.

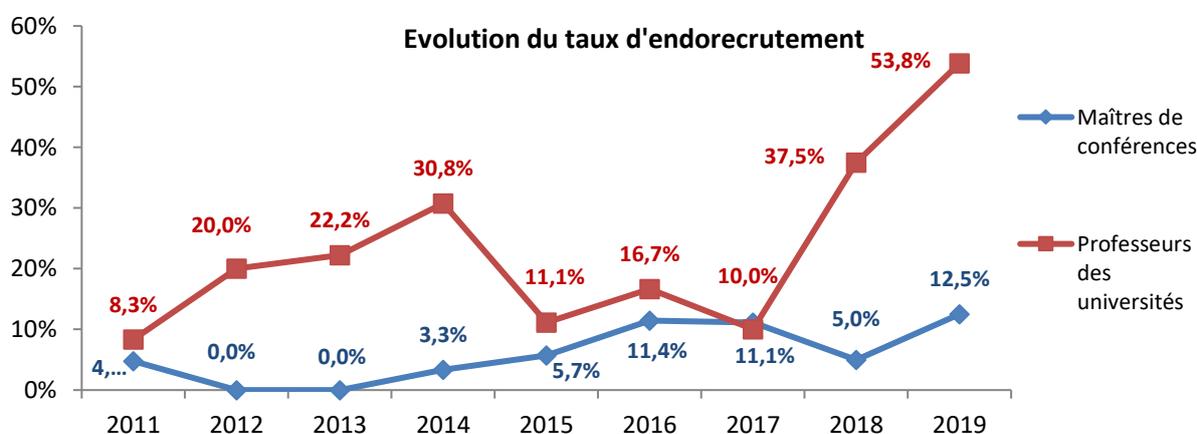
Indicateur 2.2 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs

	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020
Maîtres de conférences	2	4	2	1	3			
Total des recrutements	35	35	18	20	24			
% des endorecrutements	5,7 %	11,4 %	11,1 %	5,0 %	12,5 %	< à 10,0 %	5,0 %	5 %
Prof. des universités	1	2	1	3	7			
Total des recrutements	9	12	10	8	13			
% des endorecrutements	11,1 %	16,7 %	10,0 %	37,5 %	54 %	< à 25,0 %	25,0 %	25 %
Ens. enseignants-cherch.	3	6	3	4	10			
Total des recrutements	44	47	28	28	37			
% des endorecrutements	6,8 %	12,8 %	10,7 %	14,3 %	27,0 %			

Source : DRH, Pôle pilotage et SIRH

Le taux d'endorecrutement peut évoluer sensiblement d'une année à l'autre en raison notamment des faibles effectifs sur lesquels porte cet indicateur. Ils sont donc peu significatifs.

Après une stabilité du taux d'endorecrutement durant les 4 dernières années avec un nombre variant entre 3 et 6 endorecrutements par an, il augmente considérablement, notamment pour les professeurs des universités (de 37,5 % à 54 % entre 2018 et 2019). Ce taux moyen d'endorecrutement sur 4 ans se situe autour de 9,1 % pour les maîtres de conférences et de 26,9 % pour les professeurs d'université.



Précisions méthodologiques : Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement (COMUE UPE) mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.

Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).

Justification de la prévision 2020 :

Pour 2020, il est envisagé que le taux d'endorecrutement demeure dans les mêmes ordres de grandeurs qu'au cours des quatre dernières années, ce critère ne rentrant pas en compte dans les paramètres de sélection des candidats.

OBJECTIF n° 3 : Renforcer l’ancrage territorial et rayonner à l’international

Le renforcement de l’ancrage territorial et le rayonnement international de l’établissement constituent le 3^{ème} objectif de ce PAPET 2020. Cette priorité s’appuie tout d’abord sur le renforcement des liens avec les acteurs socio-économiques du territoire et sur la capacité de l’UPEC à répondre à leurs enjeux en matière de formation, de recherche et d’expertise.

L’internationalisation de la formation repose sur le renforcement du soutien à la mobilité entrante et sortante au sein des cursus, le développement de diplômes en langues étrangères et la co-diplômation avec des universités partenaires. L’UPEC adopte une politique volontariste de renforcement de l’excellence de la formation et de la recherche, notamment dans le cadre de la candidature à des écoles universitaires de recherche mais également en s’engageant dans une alliance des universités européennes UNES, fondée en 2018. UNES a pour mission d’apporter des réponses concrètes aux défis auxquels font face les sociétés de l’Europe du sud. L’UPEC et cinq autres universités européennes ont décidé de joindre leurs forces dans plusieurs actions communes en matière de formation et de recherche : pédagogies innovantes, parcours commun de formation, digitalisation, inter et transdisciplinarité, employabilité, multilinguisme et mobilité internationale.

L’UPEC s’est activement engagée dans le plan national pour l’attractivité de la France à travers sa candidature au label « Bienvenue en France ». Dans ce même cadre, l’UPEC a été lauréate de deux appels à projets et met en place diverses actions qui visent à améliorer considérablement la gestion, l’accueil et l’accompagnement des étudiants internationaux (semaine d’accueil dédiée, guichet unique, accompagnement visas, cours de FLE et de FOS etc.) Stratégiquement et dans un souci de cohérence, l’UPEC a fait le choix de transférer l’activité liée aux étudiants internationaux en mobilité individuelle du SIOE à la DRI.

Lors de l’annonce des frais différenciés pour les étudiants extra-communautaires, l’UPEC a su réagir afin de ne pas compromettre la rentrée des étudiants internationaux, en exonérant partiellement les néo-entrants en 2019-2020, dans la limite légale des 10% d’exonérations autorisées par la tutelle. Pour l’année 2020-2021, en adéquation avec les préconisations du ministère, une motion « sous réserve » sera votée en CA qui permettra l’exonération partielle de tous les futurs inscrits en M1, M2, L3, LP ainsi que tous les néo-entrants de 2019-2020 qui intègrent l’année supérieure (un redoublement dans la même formation ainsi qu’une réorientation sont autorisés).

En recherche, l’internationalisation des activités est liée à la capacité de l’établissement à proposer aux enseignants-chercheurs et chercheurs un environnement de travail mêlant à la fois mobilité sortante, recrutement d’enseignants-chercheurs étrangers et recours aux enseignants-chercheurs invités. L’accompagnement des équipes de recherche dans le développement de programmes de recherche européens constituera également l’un des leviers permettant d’accroître l’internationalisation de la recherche.

S’il conviendra d’encourager encore davantage l’obtention de contrats de recherche européens (on note la signature en 2017 de contrats d’une réelle envergure : ARRESTAD et ISOTIS), notons que la part des co-publications européennes et internationales permet d’évaluer l’impact des efforts faits pour favoriser l’internationalisation de l’environnement des enseignants-chercheurs.

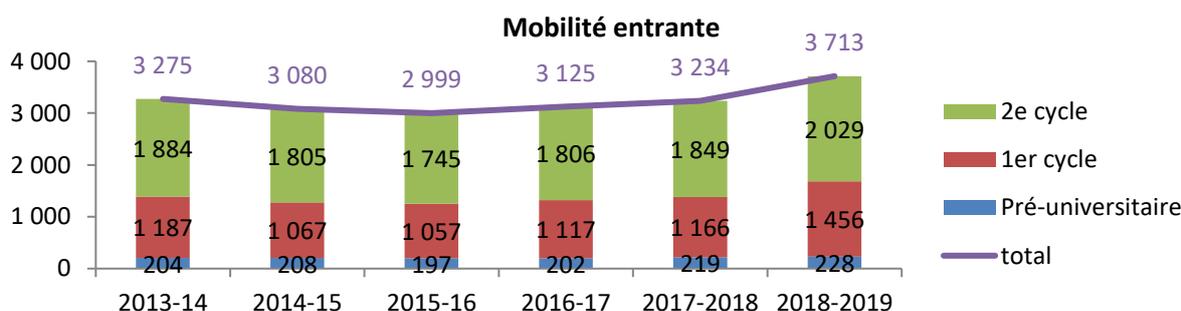
Indicateur 3.1 : Mobilités des étudiants

Mobilité entrante

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Prévision PAPET 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision PAPET 2020
					Année universit. 2018-2019	Année universit. 2018-2019	Année universit. 2019-2020
Total étudiants entrants	2 999	3 125	3 234	3 713	3 200	3 965	3 965
dont mobilité encadrée	269	246	245	310	300		
Nombre total d'inscrits	31 830	31 847	33 063	34 472			
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	9,4 %	9,8 %	9,8 %	10,8 %	9,4 %	13,0 %	11,0 %

Sources : DEVE – SPOF

Mobilité entrante : Ensemble des étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes, programmes d'échanges et parcours diplômant hors double diplôme) et en formation délocalisée, en mobilité encadrée ou non.



Le nombre d'étudiants en mobilité entrante augmente de manière continue depuis 2015-2016 (+ 714 étudiants entre 2015-2016 et 2018-2019) et de manière significative entre 2017-2018 et 2018-2019. La mobilité encadrée repart à la hausse après deux années stables (+ 65 étudiants).

Dans le même temps, la part des étudiants issus d'un système éducatif étranger reste stable, autour des 10 % depuis ces 5 dernières années.

Justification de la prévision 2020 :

Au regard des tendances actuelles, il est considéré que le nombre d'étudiants entrants continuera d'évoluer les prochaines années pour atteindre en 2020 la cible définie dans le Contrat de site. Il reste toutefois une variable non maîtrisée : la validation ou non par le Conseil d'Etat (courant 2020) de l'Arrêté sur les frais différenciés pour les extra-communautaires pourra impacter ces effectifs.

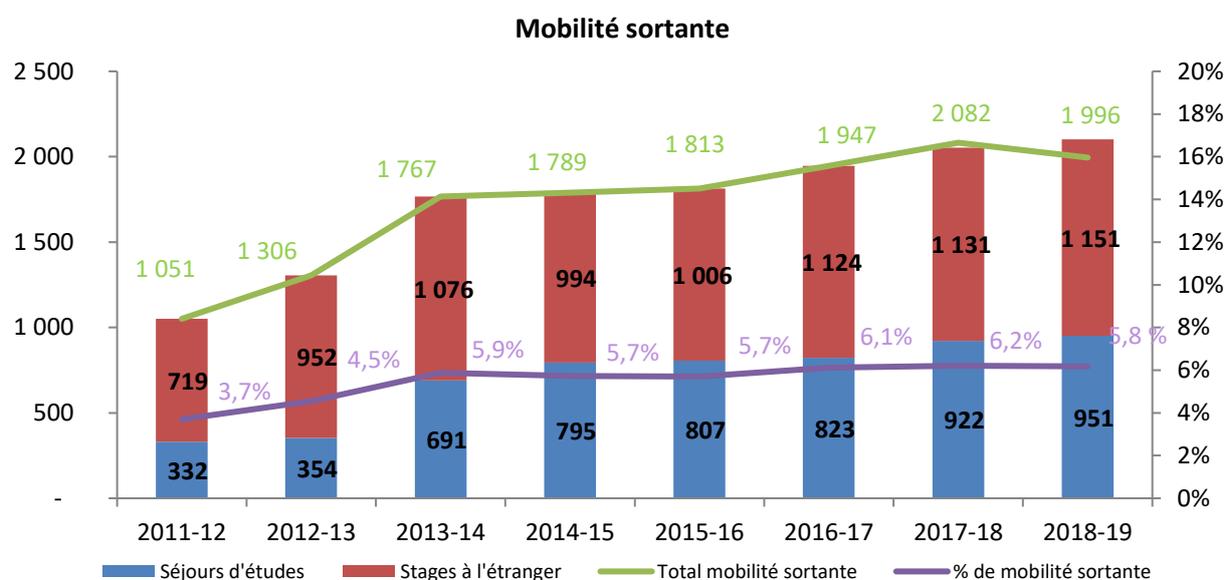
Mobilité sortante

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Prévision 2019 (année universitaire 2018-2019)	Contrat de site 2019	Prévision 2020 (année universitaire 2019-2020)
Nombre d'étudiants	31 830	31 847	33 063	34 472			
Séjours d'études et linguistiques	807	823	922	845			
Stages à l'étranger	1 006	1 124	1 131	1 151			
Total	1 813	1 947	2 082	1 996			
% de mobilité sortante	5,7 %	6,1 %	6,2 %	5,8 %	6,5 %	7,0 %	6,5 %

Sources : DRI ; DEVE - SPOF

Remarques : Les données pour l'année 2017-2018 ont été consolidées.

Mobilité sortante : La mobilité sortante comprend l'ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. Les stages sont ceux reconnus académiquement.



Le pourcentage d'étudiants en mobilité sortante connaît un léger retrait (-0,4 point) en 2018-2019, après une augmentation constante entre 2011 et 2018. Il est la conséquence d'une diminution du nombre de séjours d'études (-106). Le nombre de stages à l'étranger quant à lui continue son augmentation.

Justification de la prévision 2020 :

L'UPEC continue à entretenir de nombreux partenariats qui maintiennent une offre importante de mobilités sortantes. Par ailleurs, l'enveloppe financière permettant d'aider les étudiants en mobilité reste quasiment constante.

Indicateur 3.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master

	Périmètre	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020
					Année universit. 2018-2019		Année universit. 2019-2020
Nombre d'étudiants inscrits en cursus Master	UPEC	7 883	7 687	nc			
Nombre d'étudiants étrangers inscrits en cursus Master	UPEC	1 472	1 386	nc	1 500		1500
Part des étudiants étrangers en cursus Master	UPEC	18,7 %	18,0 %	nc	nd	21,0 %	nd
	<i>National</i>	<i>17,0 %</i>	<i>17,0 %</i>	<i>nc</i>			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES

Nc : non communiqué

Nd : non disponible

Remarque : Afin d'assurer un meilleur suivi de la cible 2019 du contrat de site, la source des données pour cet indicateur a été modifiée et prend en compte ceux transmis par la DGESIP (données SISE). Le périmètre de la DGESIP se trouve être par ailleurs plus favorable, car il intègre les formations relevant du **cursus Master** (diplômes de Master et diplômes équivalents), quand le périmètre UPEC ne prenait en compte que les diplômes de Master. Ainsi en 2015-16, l'UPEC décomptait 1 136 étudiants étrangers en Master et la DGESIP 1 472.

Précisions méthodologiques : Le champ de l'indicateur est constitué des étudiants étrangers en situation de mobilité entrante dans l'enseignement supérieur français (dans une université ou un établissement assimilé). Sont considérés comme étant dans ce cas les étudiants de nationalité étrangère ayant obtenu le baccalauréat à l'étranger ou ayant un titre étranger admis nationalement en équivalence.

La part des étudiants étrangers est mesurée par le rapport entre le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les formations relevant du cursus Master (diplômes de Master et diplômes équivalents, hors Masters enseignement et Diplômes d'Université « Formation Adaptée Enseignement ») et le nombre total d'étudiants dans ce cursus.

La proportion des étudiants étrangers inscrits en cursus Master se maintient autour de 18 %, soit 1 point de plus que la moyenne nationale en 2016-17. Les données 2017-2018 ne sont pas disponibles.

Justification de la prévision 2020 :

Compte-tenu du développement des différents partenariats et des actions pour accroître l'attractivité internationale de l'UPEC, une légère augmentation du nombre d'étudiants internationaux en master est attendue. L'UPEC s'apprête à voter au CA une motion qui exonérera partiellement tous les étudiants extra-communautaires qui s'inscriront en M1 et M2, cette mesure tend aussi à favoriser l'augmentation de ces effectifs.

Indicateur 3.3 : Enseignants-chercheurs étrangers invités

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2020
Nombre d'enseignants-chercheurs étrangers invités pour un séjour d'au moins un mois	61	60	53	56	42	45	8
Nombre de mois d'invitation	74	65	66	62	47	55	

Source : DRH

Le nombre de mois d'invitation est en légère hausse en 2018 par rapport à 2017 (47 mois en 2017 contre 55 en 2018). La durée moyenne des séjours est toujours de moins de deux mois, mais augmente légèrement en 2018 pour s'établir à 1,2 mois.

Justification de la prévision 2020 :

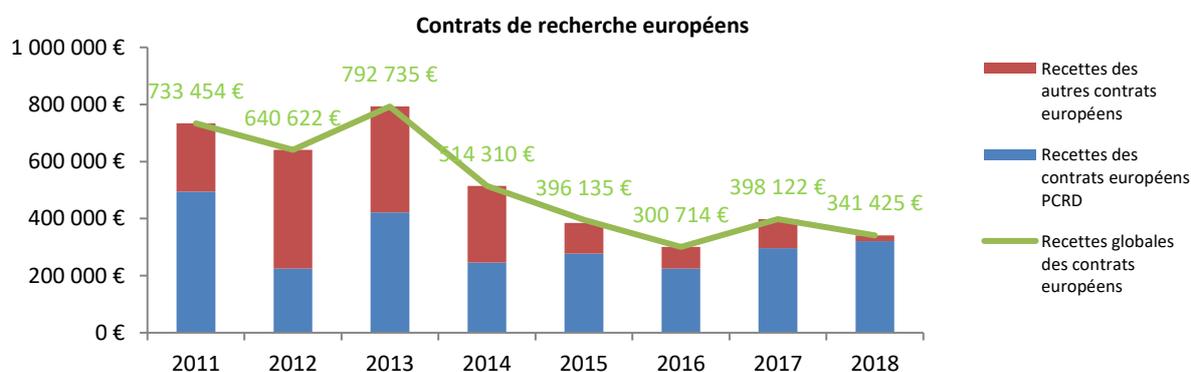
La réforme du dispositif concernant les enseignants-chercheurs invités est mise en place en 2020. Les invitations seront dorénavant comptabilisées en nombre de jours et les invitations d'au moins un mois se raréfient. Il est donc envisagé une baisse du nombre d'enseignants chercheurs invités pour un séjour d'au moins un mois mais le nombre total d'invités devrait être stable voire augmenter.

Indicateur 3.4 : Revenus générés par les contrats européens de recherche

	2015	2016	2017	2018	Prévision 2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020
Recettes des contrats européens PCRD	276 908 €	224 558 €	268 178 €	321 332 €				
Recettes des autres contrats européens	107 333 €	76 156 €	148 137 €	20 093 €				
Recettes globales des contrats européens	396 135 €	300 714 €	416 315 €	341 425 €	500 000 €	350 000 €	600 000 €	350 000 €
Recettes globales des contrats de recherche	7 044 631 €	8 082 000 €	5 745 279 €	6 627 583 €				
Part des recettes globales des contrats européens dans les recettes globales des contrats	5,6 %	3,72 %	7,25 %	5,15 %				

Source : DRV

Remarque : Suite au passage à la GBCP en 2017, les modalités de calcul des recettes globales des contrats de recherche ont changé. Elles supposent un arbitrage, et les elles apparaîtront au sein du RAPET 2018.



Cet indicateur ne concerne que les contrats de recherche européens gérés par l'Upec et ne saurait refléter l'ensemble des revenus générés par les activités de recherche. Les contrats de recherche en cours se situent autour de 45 M€.

Les recettes des contrats de recherche sont en baisse depuis 2013. Après une légère inflexion à partir en 2017 avec une augmentation de 97 408 € par rapport à 2016, les recettes globales des contrats européens se stabilisent à 341 425 € en 2018.

Justification de la prévision 2020 :

En novembre 2019, neuf contrats européens sont en cours (ARRESTAD, ISOTIS, ADSORB, ZELCOR, EBOVAC2, EUROCHAMPS, HYPERCOG, EU-JAV et DUSTCLIM). Les projets CYBER et EBOVAC2 a quant eux auront pris fin au 30/11/19. Les années 2018 et 2019 ont vu la signature de deux contrats européens de recherche (dont le projet ADSORB d'un montant de 284 972 € sur 10 ans) ce qui implique pour 2020, des recettes prévisionnelles attendues estimées à hauteur de 350 000 €.

Indicateur 3.5 : Co-publications européennes et internationales

Co-publications européennes

Disciplines	Part (%) en co-publication européenne (UE 28)				
	2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017	2016-2018
Biologie fondamentale	29,4 %	28,7 %	30,8 %	11,2 %	12,9 %
Recherche médicale	26,0 %	26,6 %	25,9 %	11,7 %	11,9 %
Biologie appliquée-écologie	19,9 %	26,9 %	27,9 %	10,6 %	18,6 %
Chimie	20,3 %	24,1 %	26,6 %	13,4 %	17,3 %
Physique	31,3 %	34,5 %	34,8 %	15,9 %	18,5 %
Sciences de l'univers	32,9 %	37,5 %	40,9 %	22,4 %	21,4 %
Sciences pour l'ingénieur	11,0 %	14,8 %	16,8 %	7,8 %	9,7 %
Informatique	10,1 %	12,2 %	16,7 %	10,1 %	10,0 %
Mathématiques	20,5 %	20,7 %	16,7 %	10,1 %	14,7 %
Sciences humaines	23,1 %	23,8 %	25,0 %	14,8 %	6,9 %
Sciences sociales	17,6 %	18,4 %	18,9 %	11,3 %	13,2 %
Toutes disciplines	24,7 %	26,2 %	26,7 %	12,6 %	13,8 %

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Co-publications internationales

Disciplines	Part (%) en co-publication internationale (dont UE 28)				
	2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017	2016-2018
Biologie fondamentale	47,0 %	47,0 %	52,1 %	50,8 %	53,7 %
Recherche médicale	38,9 %	39,1 %	39,1 %	40,7 %	41,4 %
Biologie appliquée-écologie	62,9 %	67,7 %	67,5 %	68,1 %	63,2 %
Chimie	47,1 %	56,9 %	64,3 %	62,1 %	64,1 %
Physique	61,0 %	65,0 %	69,8 %	66,8 %	69,6 %
Sciences de l'univers	64,6 %	68,1 %	69,9 %	74,3 %	74,2 %
Informatique	43,0 %	47,8 %	52,3 %	55,8 %	56,2 %
Sciences pour l'ingénieur	42,1 %	49,7 %	54,9 %	58,5 %	60,3 %
Mathématiques	49,7 %	51,2 %	49,2 %	46,3 %	47,0 %
Sciences humaines	32,6 %	35,6 %	38,9 %	49,8 %	32,8 %
Sciences sociales	28,9 %	30,9 %	31,3 %	36,7 %	46,4 %
Toutes disciplines	45,1 %	47,2 %	48,9 %	49,8 %	50,5 %

Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)

Précisions méthodologiques : Les parts des publications de l'établissement produites en co-publication permettent d'apprécier les collaborations de l'établissement avec différents espaces géographiques mondiaux. Sont présentées les parts de co-publication intra européenne (UE28) et internationale (dont UE28). L'indicateur, exprimé en pourcentage (%), est défini par le nombre de publications de l'établissement co-publiées avec au moins une structure de recherche d'un autre pays, rapporté au nombre total de publications de l'établissement (au moins un pays de l'UE, au moins un autre pays, au moins un autre pays hors UE).

Cependant à partir de l'année 2015-2017, l'indicateur est calculé de façon à distinguer la part des publications uniquement intra européennes, c'est à dire avec un autre pays de l'UE28 que la France, à condition qu'elles ne soient pas aussi avec un pays hors de l'UE28. Cette modification impacte légèrement le tableau des co-publications internationales (dont UE) en diminuant dans une faible mesure le nombre de publications européennes.

Les indicateurs sont présentés de 2011 à 2016 en années lissées glissantes construites sur la moyenne des publications de 3 années (pour 2013-15, prise en compte des années 2013, 2014 et 2015). Ces calculs lissent les variations annuelles non significatives dont celles de la base et assurent une meilleure robustesse des résultats.

Entre 2012 et 2018, la part des publications internationales de l'Upec connaît une hausse continue (+5,4 points). Les hausses les plus marquées concernent les sciences sociales et sciences de l'univers. Entre 2014-2016 et 2015-2017, la part des co-publications UE 28 est en très nette baisse. Cela s'explique par une modification des modalités de calcul de l'indicateur. Sur 2016-2018, l'indicateur connaît une hausse de 1,2 points, cohérente avec les tendances identifiées avec les précédentes modalités de calcul.

OBJECTIF n° 4 : Placer la vie de campus au cœur des priorités

Une action volontariste dans ce domaine se fonde sur la conviction selon laquelle une politique active de vie étudiante renforce la qualité de vie, le développement de nouvelles compétences par les étudiants et, indirectement, la réussite globale des étudiants.

La dynamisation de la vie universitaire nécessite une plus grande association des étudiants à la gouvernance universitaire et une meilleure reconnaissance de leur engagement. Depuis 2018, un Vice-Président étudiant et trois assesseurs étudiants font partie de l'équipe politique. Le développement des initiatives étudiantes et le renforcement de leur participation dans les activités sportives, culturelles et associatives constituent ainsi une priorité de l'établissement pour soutenir le bien-être des étudiants. C'est dans cette optique que l'UPEC a accru ces dernières années son soutien en ressources humaines, financier et logistique pour le développement des projets étudiants dans ces domaines. La mise en place des actions pouvant être financées dans le cadre de la CVEC a permis de renforcer de façon significative à partir de 2018-2019 la politique de l'établissement en la matière. L'université a en effet reçu 1 343 406 € pour le financement des différentes actions destinées à améliorer les conditions de vie des étudiants en favorisant les initiatives et projets associatifs, accompagnant les actions en faveur de la santé, du développement de la pratique sportive, l'accès aux actions culturelles et le renforcement du soutien social. Ces actions sont destinées à tous les étudiants, de tous les campus de l'UPEC. Les différentes actions mises en place en 2018-2019 ont bénéficié à plus de 82 000 étudiants sur l'ensemble des axes définis : sport, initiatives étudiantes, culture, identité-espaces, accompagnement social.

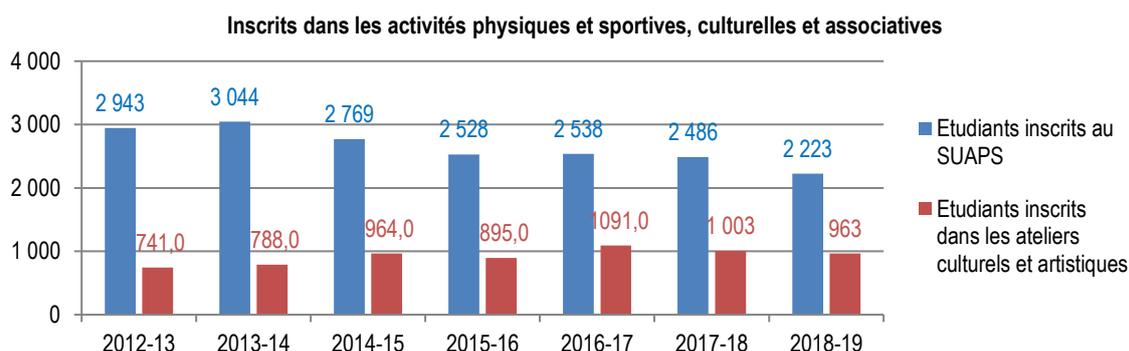
La dynamisation de la vie universitaire repose également sur la mise à disposition d'espaces propices au développement des initiatives individuelles et collectives des étudiants. Pour répondre à ces objectifs, l'UPEC poursuit sa politique visant à optimiser l'utilisation des locaux, à créer des espaces de vie et de co-working. De nombreux projets financés par la CVEC ont ainsi concerné l'aménagement de lieux de convivialité pour les étudiants sur campus centre, mais aussi les campus délocalisés (aménagement d'un terrain de sport-loisir, de plusieurs lieux de convivialité avec des mobiliers de détente, des pianos, babyfoot, vélos, parcours santé extérieurs...).

Enfin, l'UPEC maintient sa politique sociale visant à prendre en compte les problématiques pouvant affecter les étudiants dans leurs rapports à leurs études, notamment celles liées à la santé. Réformer les dispositifs d'accompagnement en matière de santé et soutenir le développement du sport apparaissent comme un levier propre à soutenir les objectifs de la réussite étudiante. La CVEC a participé notamment au financement de la mise en place de RESUS⁺ qui démarre sa phase de test début 2020 pour être proposé à tous les étudiants à la rentrée de septembre 2020. Un dispositif d'aide d'urgence agile a été mis en place pour venir en aide aux étudiants se trouvant dans une situation de grande précarité. Ces situations apparaissent malheureusement trop souvent et nécessitent une intervention immédiate pour mettre à l'abri un étudiant totalement démuné et isolé. Les fonds CVEC ont permis de doubler le montant (24 000 en 2019 vs 10 000 en 2018) de l'aide sociale d'urgence et le nombre d'étudiants en ayant bénéficié (180 vs 70).

Indicateur 4.1 : Nombre d'étudiants exerçant une activité physique et sportive, culturelle et associative

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Prévision 2019 (année univ. 2018-2019)	Prévision 2020 (année univ. 2019-2020)
Nombre total d'étudiants	31 830	31 847	33 063	34 472		
Nombre d'étudiants inscrits au SUAPS	2 528	2 538	2 486	2 233	2 000	2 900
<i>dont inscrits à l'association sportive</i>	798	564	534	551	600	600
Nombre d'étudiants inscrits dans les ateliers culturels et artistiques	895	1 091	1 003	963	1 000	1 500
Nombre d'associations étudiantes actives	61	69	77	86	70	85
<i>dont labellisées</i>	12	12	18	30	29	35
Part des étudiants pratiquant une activité physique et sportive	7,9 %	8,0 %	7,5 %	6,5 %		
Part des étudiants impliqués dans une activité culturelle et artistique	2,8 %	3,4 %	3,0 %	2,8 %		
Part des associations labellisées	19,7 %	17,4 %	23,4 %	35,0 %		

Source : DEVE - Service vie de Campus



Le nombre d'étudiants inscrits au SUAPS connaît une baisse significative depuis 2013-2014 qui se renforce en 2018-2019. La part des inscrits au SUAPS est en diminution en raison de l'augmentation des effectifs étudiants. Le nombre d'étudiants inscrits dans des ateliers culturels et artistiques est stable, malgré une légère diminution en 2018-2019.

Le nombre d'associations actives continue son augmentation et parmi elles les associations labellisées.

Précisions méthodologiques : Le nombre total d'étudiants correspond aux inscriptions principales dans tous les diplômes (hors IFSI) hors cumulatifs. La labellisation des associations a été mise en place en 2011-2012.

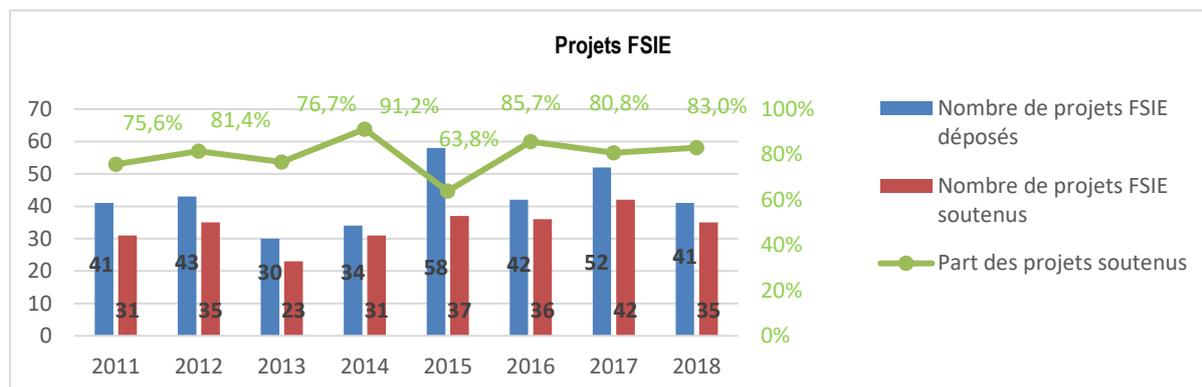
Justification de la prévision 2020 :

La CVEC permet un budget plus conséquent, et ainsi plus d'actions et de projets, d'ouvertures d'ateliers, de renforcement de la vie associative, de développement des initiatives étudiantes, etc. De plus, la nouvelle politique d'établissement souhaite que la vie étudiante et la vie de campus fasse partie des nouvelles priorités pour la communauté.

Indicateur 4.2 : Nombre de projets FSIE soutenus et budget consacré

	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Prévision 2020
Nombre de projets FSIE déposés	58	42	52	41	55	60
Nombre de projets FSIE soutenus	37	36	42	35	45	50
Part des projets soutenus	63,8 %	85,7 %	80,8 %	85,4 %	81,8 %	83,3 %
Budget FSIE projets exécuté	42 884 €	23 042 €	26 264 €	35 000 €		

Source : DEVE - Service vie de Campus



Le nombre de projets FSIE déposés et/ou soutenus est en baisse en 2018. L'exécution du budget FSIE a connu une hausse depuis 2015 et se stabilise à 83 % en 2018.

Justification de la prévision 2020 :

Le budget a nettement augmenté avec l'apport de la CVEC. L'arrivée très tardive des crédits et de la parution des textes de cadrage ont conduit à un taux d'exécution plus faible. L'expérience d'une année de fonctionnement permet de définir de nouveaux modes de fonctionnement plus agiles et de mieux anticiper les actions et leur accompagnement.

Indicateur 4.3 : Nombre d'étudiants orientés de la plateforme RESUS vers une consultation médicale

Clé établissement (VE001)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Prévision 2019 (Année uni. 2018-2019)	Prévision 2020 (Année uni. 2019-2020)
Nombre d'étudiants orientés	277	223	121	156	0	200	500

Source : SUAPS

Le réseau RESUS est inactif depuis une année.

Justification de la prévision 2020 :

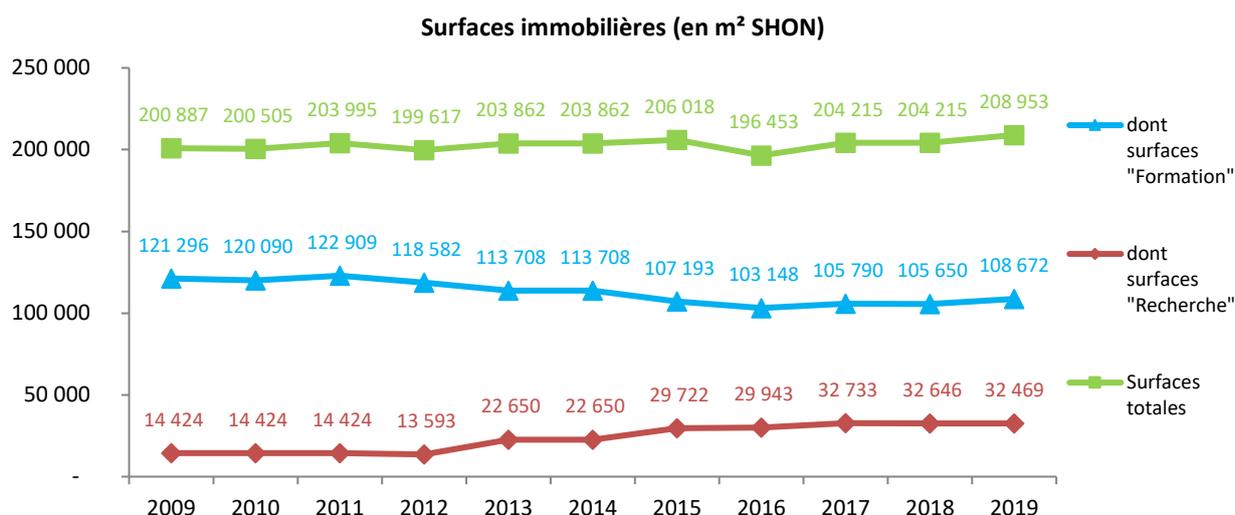
La réactivation du réseau RESUS en 2021 sous le nom de RESUS+ bénéficiera d'un support numérique accessible aux étudiants. Cette hausse de visibilité entraînera une augmentation importante des étudiants orientés.

Indicateur 4.4 : Évolution des surfaces immobilières

	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Prévision 2020
Enseignement	107 193	103 148	105 790	105 650	108 672	106 300	109 172
Recherche	29 722	29 943	32 733	32 646	32 469	33 060	33 514
Administration	15 396	13 715	14 331	13 849	14 304	14 331	14 841
Logistique / technique	8 033	7 404	8 709	8 709	9 611	8 709	9 611
Documentation	17 196	16 808	18 267	18 267	18 267	18 267	18 267
Vie sociale et culturelle	3 475	3 114	3 114	3 114	3 114	3 114	3 114
Restauration	3 235	2 580	2 580	2 580	2 580	2 580	2 580
Hébergement	7 756	6 579	6 579	6 579	6 579	6 579	6 579
Installations sportives	3 111	2 261	2 261	2 261	2 261	2 261	2 261
Utilisé par un tiers	9 014	9 014	9 014	9 014	9 014	9 014	9 014
Surfaces sans affectation (travaux)	1 887	1 887	837	1 546	2 082		1 778
Total	206 018	196 453	204 215	204 215	208 953	204 215	210 731

Source : Direction du Patrimoine

Entre 2009 et 2019, les surfaces immobilières globales de l'UPEC ont progressé de 4 % (+ 8 066m²). Les surfaces « d'enseignement » sont en augmentation depuis 2016 (+). Les surfaces de « recherche » ont quant à elles plus que doublé sur la période, passant de 14 424m² à 32 469m².



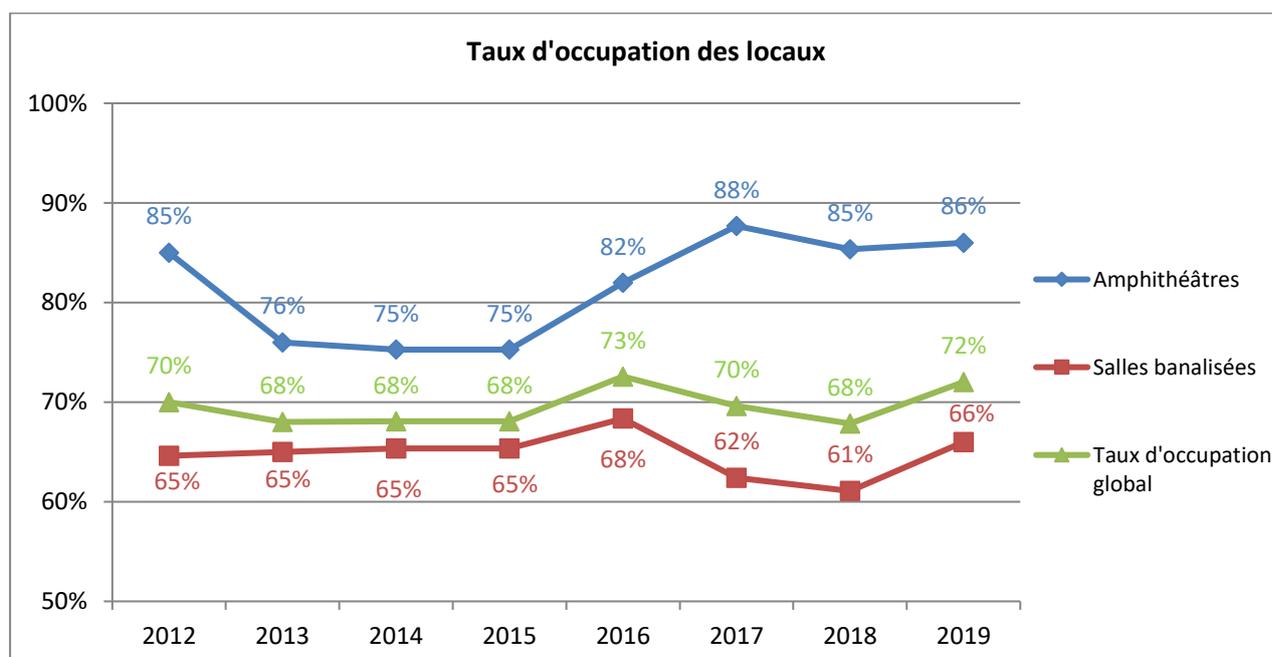
Justification de la prévision 2020 :

Contrairement aux prévisions 2019, les surfaces sans affectation (en cours de travaux) de l'UPEC ont augmenté de 536 m². De même, la surface globale SHON de l'UPEC est passée de 204 215 m² à 208 953 m² au sein de la prévision 2020. Cette modification est la conséquence de l'intégration de deux nouveaux bâtiments au sein du patrimoine de l'UPEC : le bâtiment B (738 m²) à Chéroux et le bâtiment C (4 000 m²) à Sénart. De plus, suite aux travaux du Grand Paris et de l'évacuation de locaux impactés par les nuisances, un bâtiment en préfabriqué d'une surface de 870 m² (633 m² en enseignement et 237 m² en logistique/technique) est prévu sur le site du Campus Centre. Un bâtiment à Fontainebleau, ancienne caserne de pompier, d'une surface de 1 778 m² devrait être réhabilité pour accueillir des formations de l'UPEC. Cette dernière surface a été comptée en "surfaces sans affectation (travaux)", la fin des travaux de ce projet étant prévue pour début 2021.

Indicateur 4.5 : Taux d'occupation des locaux

	2016		2017		2018		2019		Prévision 2019		Cible Contrat de site		Prévision 2020	
	Amphit héatres	Salles banalisées	Amphit héatres	Salles banalisées	Amphit héatres	Salles banalisées								
Nombre d'heures d'utilisation	36 726	246 481	44 192	297 655	43 966	307 826	43 300	327 171						
Nombre de salles	40	322	44	426	46	450	45	440						
Total surfaces SHON (en m²)	9 844	21 884	10 235	25 629	10 491	27 102	10 009	26 588						
Taux d'occupation réelle	82 %	68 %	88 %	62 %	85 %	61 %	86 %	66 %	74 %	68 %	75 %	68 %	86 %	69 %
Occupation globale	73 %		70 %		68 %		72 %		68 %		70 %		74 %	

Source : Direction du Patrimoine



Le taux d'occupation des amphithéâtres se stabilise à 86 %, après une forte augmentation entre 2015 et 2017. Le taux d'occupation des salles banalisées augmente considérablement entre 2018 et 2019 pour s'établir à 66 %, impactant de fait le taux d'occupation global de l'établissement. Ces évolutions sont à mettre en relation avec l'évolution des besoins en locaux dans un contexte d'augmentation des effectifs étudiants.

Justification de la prévision 2020 :

Les prévisions 2020 ont été actualisées afin de mieux considérer le réalisé 2019. Il est entendu que, malgré la mise à disposition des locaux loués dans le cadre des nouveaux départements au sein des IUT (bâtiment B à Chéroux et bâtiment C à Sénart), les nouvelles surfaces qu'ils supposent seront mobilisées à la même hauteur que les autres locaux d'enseignement de l'établissement.

OBJECTIF n° 5 : Développer une stratégie documentaire ambitieuse

Le service commun de documentation agit comme service soutien à la recherche et la formation. En tant que tel, il met à disposition des usagers les ressources documentaires essentielles à la mise en œuvre des projets de recherche et à la formation.

Les bibliothèques sont des équipements importants de l'université, en termes d'espaces mis à disposition des usagers, en termes de services (accueil, copies, prêts, etc.), en termes d'accompagnement de l'étudiant (accueil, orientation, formation, action culturelle) et enfin au travers de la politique documentaire imprimée et électronique. Au sein de la Vie de Campus les bibliothèques jouent un rôle central de socialisation et d'acculturation à la vie et aux méthodes universitaires. Les indicateurs chiffrés donnent à voir la portée quantitative de ces actions.

Le service commun de documentation est aussi acteur de la valorisation de la recherche via les publications. Opérateur du signalement des thèses, administrateur de l'outil HAL, interlocuteur des fournisseurs de bibliométrie, le SCD développe une expertise qui s'inscrit dans le projet stratégique de l'université.

Dans le cadre de son activité, le SCD met en œuvre ces missions dans le cadre d'exigences de qualité, d'innovation et d'évaluation.

Indicateur 5.1 : Variation des horaires d'ouverture du SCD

Variation des horaires d'ouverture du SCD

	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées	65,25	67,75	67,75	67,75	67,75	67,75	68	67,75

Source : SCD

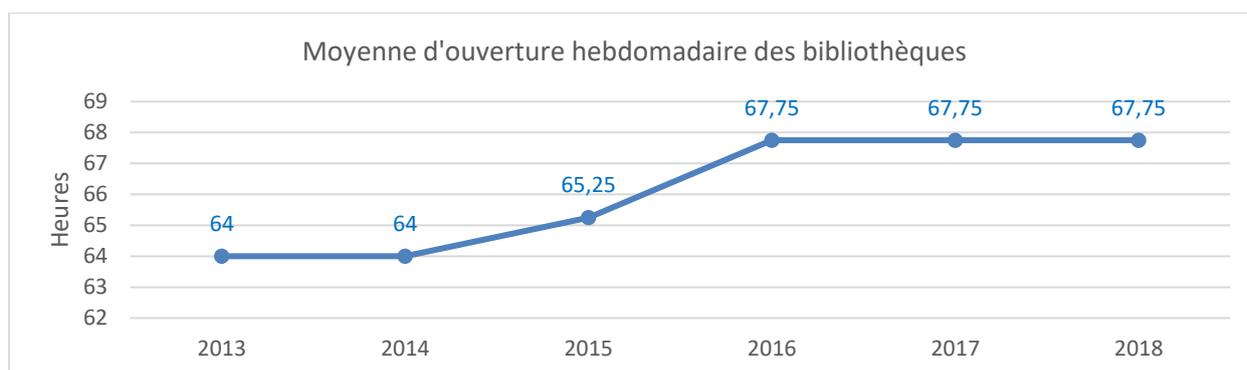
Précisions méthodologiques : Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants :

- ouvertes au moins 45 heures par semaine ;
- dotées de plus de 100 places assises.

Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Justification de la prévision 2020 :

L'objectif visé porte sur la stabilisation du rythme moyen d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques du SCD, suite à l'ouverture jusqu'à 20 heures des trois bibliothèques cristoliennes en 2015 (Label Noctambu+).



Le rythme moyen d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées augmente annuellement depuis 2013 et se stabilise depuis 2016.

Indicateur 5.2 : Accès aux services et ressources documentaires

Fréquentation physique des bibliothèques

Nombre d'entrées par an et par étudiant	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Prévision 2020
UPEC	60,5	62,0	60,2	61.8	61	60
Niveau national						

Source : SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

¹ Augmentation artificielle de l'indicateur liée à une donnée sous-estimée en 2014 (une part des étudiants ESPE n'était pas comptabilisée).

Consultation des ressources numériques

Nombre de consultations par usager	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Prévision 2020
UPEC	65,9	84,2	66.8	70.8	80	80
Niveau national						

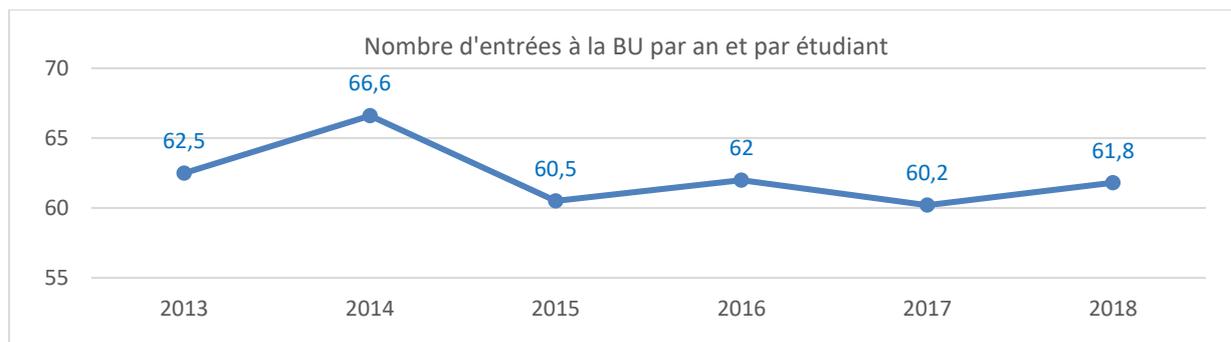
Source : SCD ; SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

Remarque : Ces indicateurs permettent le suivi d'usages complémentaires, de la fréquentation des espaces physiques et de l'utilisation des services en ligne, sur la durée.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire) :

Fréquentation physique des bibliothèques : nombre d'entrées annuelles rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme national 150.

Consultation des ressources numériques : le numérateur est constitué du nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), plus le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au nombre total d'utilisateurs (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).



Source : SCD

Concernant la fréquentation physique des bibliothèques parmi la population étudiante inscrite à l'UPEC, le nombre d'entrées par étudiant, augmente légèrement en 2018. Ce dernier reste malgré tout stable depuis quatre ans. L'UPEC se place à un niveau très élevé au regard de la moyenne nationale, avec environ 25 entrées supplémentaires par étudiant, par an.

L'indicateur connaît une hausse en 2018 à l'UPEC par rapport à 2017. Cette baisse s'explique par une augmentation des effectifs étudiants se répercutant sur les usages.

Justification de la prévision 2020 :

Fréquentation physique des bibliothèques : Depuis 2013, la fréquentation des bibliothèques oscille entre 60 et 62 entrées par étudiant. Bien que le nombre d'entrées augmente dans les bibliothèques, l'indicateur de fréquentation stagne ou baisse légèrement. Cela s'explique notamment par la hausse importante des effectifs et par l'élargissement du périmètre de la population desservie. En outre, la fréquentation ne peut guère augmenter car la majorité des bibliothèques est confrontée à un problème de saturation des places assises.

Consultation des ressources numériques : Evaluer l'évolution de la consultation des ressources numériques est un exercice délicat du fait de l'évolution permanente du périmètre d'étude (abonnement / désabonnement, évolution du contenu d'un abonnement) et des méthodes de calcul utilisées par les éditeurs. L'interprétation des variations annuelles est difficile. La consultation des ressources numériques est néanmoins à la hausse sur ces 5 dernières années. La prévision 2020 anticipe donc une stabilité des usages.

OBJECTIF N° 6 : Adopter un modèle économique équilibré et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement des missions

Afin d'accomplir ses missions de service public, en formation et en recherche, et d'assurer son développement, l'une des priorités de l'UPEC consistera à assurer son équilibre financier notamment en développant les activités génératrices de ressources propres. Il s'agit notamment de poursuivre et d'amplifier une tendance pluriannuelle de croissance de la formation en apprentissage et tout au long de la vie, en s'appuyant sur ce qui constitue un apport spécifique et distinctif de l'université : l'articulation des formations avec la recherche. L'UPEC entend tirer parti des ouvertures permises par la réforme de la formation professionnelle et en devenir un acteur encore plus engagé. En recherche, la valorisation des activités, le renforcement des opérations de transfert de technologie, et la progression des contrats de recherche, d'études ou d'expertise généreront des ressources supplémentaires permettant le développement continu des projets.

Indicateur 6.1 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)

	Nature	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019 (après BR2)	Prévision 2020
Formation apprentissage		9,38 M€	10,46 M€	10,94 M€	11,81 M€	13,83 M€	13,67 M€
Formation continue, VAE et diplôme propre (droit spécifique)		5,69 M€	6,71 M€	7,53 M€	8,06 M€	8,45 M€	8,10 M€
Droits d'inscription (droit simple)		4,04 M€	3,99 M€	4,17 M€	4,12 M€	4,18 M€	4,49 M€
Contrats et prestations de recherche		5,96 M€	5,34 M€	1,88 M€	2,01 M€	3,02 M€	3,04 M€
<i>hors ANR et hors financements publics</i>		4,59 M€	4,03 M€	0,55 M€	0,83 M€	0,95 M€	0,94 M€
<i>ANR IA (74411)</i>		0,37 M€	0,43 M€	0,06 M€	0,06 M€	1,61 M€	1,65 M€
<i>ANR hors IA (74412)</i>		1,00 M€	0,88 M€	1,26 M€	1,12 M€	0,47 M€	0,45 M€
Taxe d'apprentissage (7481)		0,96 M€	1,07 M€	1,26 M€	1,17 M€	1,26 M€	1,10 M€
Autres recettes		3,55 M€	3,32 M€	3,21 M€	3,15 M€	5,00 M€	5,23 M€
Subventions (hors SCSP)	Fonctionnement	3,15 M€	4,24 M€	6,20 M€	6,93 M€	9,57 M€	8,57 M€
	Financement de l'actif	3,69 M€	6,61 M€	1,98 M€	1,84 M€	4,86 M€	11,93 M€
<i>dont Autres financements Etat</i>	Fonctionnement	0,49 M€	0,56 M€	0,78 M€	0,87 M€	1,19 M€	1,17 M€
	Financement de l'actif	0,56 M€	0,37 M€	0,39 M€	0,82 M€	1,85 M€	7,37 M€
<i>dont Conseil régional IDF (7442)</i>	Fonctionnement	0,78 M€	0,76 M€	0,59 M€	1,00 M€	1,01 M€	1,02 M€
	Financement de l'actif	1,88 M€	4,73 M€	1,01 M€	0,71 M€	1,13 M€	1,74 M€
<i>dont Conseils départementaux</i>	Fonctionnement	0,10 M€	0,08 M€	0,07 M€	0,06 M€	0,10 M€	0,09 M€
	Financement de l'actif	0,47 M€	0,27 M€	0,20 M€	0,16 M€	0,20 M€	0,20 M€
<i>dont Union européenne (7446)</i>	Fonctionnement	0,17 M€	0,11 M€	1,14 M€	1,27 M€	2,09 M€	1,45 M€
	Financement de l'actif			0,02 M€	0,00 M€	0,01 M€	0,01 M€
<i>dont Autres subventions</i>	Fonctionnement	1,61 M€	2,72 M€	3,62 M€	3,73 M€	5,17 M€	4,83 M€
	Financement de l'actif	0,77 M€	1,24 M€	0,37 M€	0,15 M€	1,66 M€	2,62 M€
Total hors financement actif		36,42 M€	41,73 M€	37,19 M€	39,10 M€	50,18 M€	56,14 M€
		32,74 M€	35,12 M€	35,20 M€	37,26 M€	45,32 M€	44,20 M€
Ressources encaissables		224,51 M€	231,28 M€	231,27 M€	235,75 M€	248,82 M€	257,75 M€
Part ressources propres sur ressources encaissables		16,2 %	18,0 %	16,1 %	16,6 %	20,2 %	21,8 %
Produits encaissables (ie hors financement actif)		220,82 M€	224,64 M€	229,9 M€	233,90 M€	243,95 M€	245,81 M€
Part ressources propres (hors financement actif) sur produits encaissables		14,8 %	15,6 %	15,4 %	15,9 %	18,6 %	18,0 %

Source : DSF

* SCSP : subvention pour charge de service public (dotation de l'État)

Entre 2014 et 2018, les ressources propres ont augmenté de 8,66 M€, soit 28,4 %. En 2018, cette augmentation est principalement soutenue par l'augmentation :

- des ressources de la formation par l'apprentissage (+0,87 M€) ;
- des recettes dégagées par la formation continue (+0,53 M€).

Justification de la prévision 2020 :

Ces prévisions sont effectuées au moment du BI 2020, elles sont habituellement légèrement inférieures aux prévisions effectuées après le BR2 de l'année N-1. Pour mémoire, la prévision initiale au moment du BI 2019 était de 12,36 M€ pour la formation en apprentissage. Elle est de 13,67 M€ en BI 2020.

La part des ressources propres (hors financement actif) sur produits encaissables était en BI 2019 de 17,3 %. Elle est de 18 % en BI 2020.

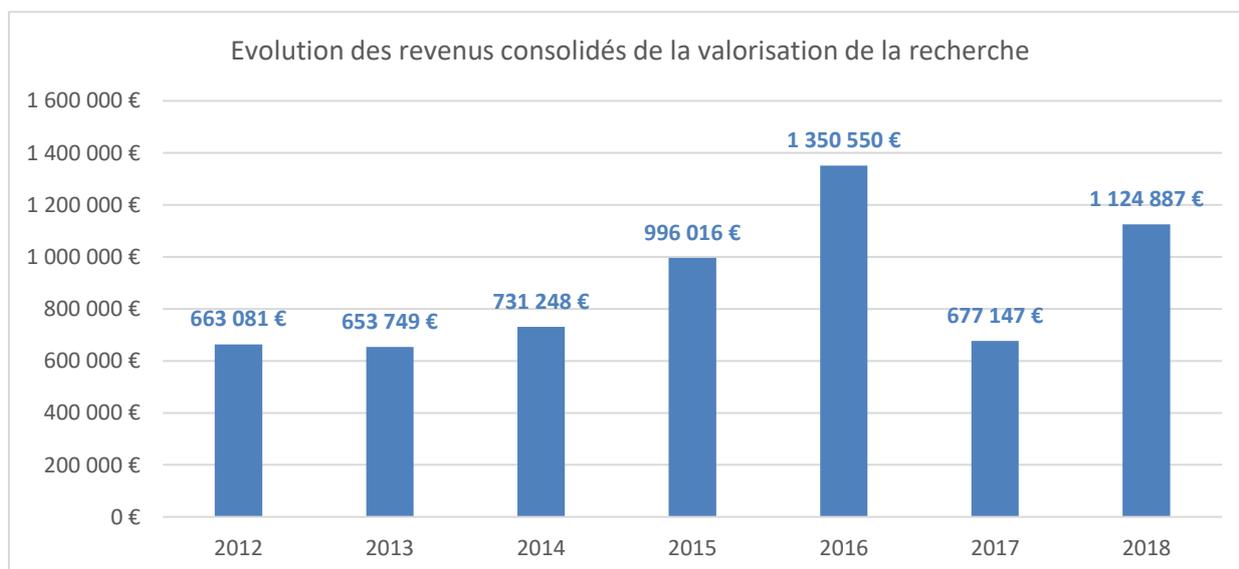
La hausse tendancielle se poursuit.

Indicateur 6.2 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020
Contrats hors FPP*	996 016 €	1 350 550 €	677 147 €	1 124 887 €	600 000 €	900 000 €	900 000 €
Prestations							
Recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (PI)							
Total	996 016 €	1 350 550 €	677 147 €	1 124 887 €	600 000 €	900 000 €	900 000 €

Source : DRV

* FPP : Financements Publics sur Projets



Source : DRV

Le volume global des revenus issus de la valorisation de la recherche connaît une croissance continue, de l'ordre de 20 % par an entre 2011 et 2016. La réorganisation administrative de la valorisation de la recherche après 2016 a conduit à une baisse de ces revenus en 2017 qui augmentent considérablement en 2018 (+ 447 740 €).

Justification de la prévision 2020 :

Plusieurs contrats de prestation et de maturation ont été signés en 2018 générant un volume de recettes important (+66 % d'augmentation par rapport à 2017).

En 2019, une quinzaine de nouveaux contrats hors financements publics ont été signés. En restant sur cette dynamique, la prévision des revenus consolidés est celle du contrat de site : 900 000 €.

Indicateur 6.3 : Financement de l'activité

	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Prévision 2020	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Produits encaissables	220,82 M€	224,64 M€	229,28 M€	233,90 M€	243,95 M€	245,81 M€		
Ressources propres (hors financements actifs)	32,74 M€	35,12 M€	35,20 M€	37,26 M€	45,32 M€	44,20 M€		
Charges décaissables (fonctionnement)	213,10 M€	218,40 M€	222,11 M€	225,49 M€	240,25 M€	242,51 M€		
<i>dont charges externes</i>	20,78 M€	22,38 M€	21,88 M€	22,11 M€				
<i>dont dépenses de personnel (hors provisions)</i>	178,54 M€	181,91 M€	186,28 M€	188,91 M€	195,34 M€	198,48 M€		
<i>dont contrats doctoraux (sur fonctionnement)</i>	2,70 M€	2,61 M€	2,65 M€	2,62 M€	2,61 M€	2,54 M€		
Part des ressources propres	14,8 %	15,6 %	15,4 %	15,9 %	18,6 %	18,0 %	13-15 %	13 %
Part des charges décaissables	96,5 %	97,2 %	96,9 %	96,4 %	98,5 %	98,7 %	98-100 %	100 %
Part des charges externes	9,4 %	10,0 %	9,9 %	9,8 %			15-16 %	16 %
Part des dépenses de personnel	80,9 %	81,0 %	81,2 %	80,8 %	81,2 %	80,7 %	82-83 %	83 %
Part des dépenses de personnel et contrats doctoraux	82,1 %	82,1 %	82,4 %	81,9 %	82,3 %	81,8 %	82-83 %	83 %

Source : DSF

Entre 2010 et 2017, les produits encaissables de l'UPEC ont progressé de 28,13 M€. Les ressources propres ont fortement contribué à cette dynamique avec une hausse de 9,60 M€ (+ 34,7 %) sur la période, avec une forte augmentation entre 2017 et 2018 (+ 2,06 M€). Dans le même temps, les dépenses décaissables se sont accrues de 27,81 M€ du fait notamment des charges de personnels.

En 2018, la part des dépenses de personnel passe sous le taux de vigilance de 82 % à 81,9 %, et retourne à son plus bas niveau depuis 2014. Cependant, la part des dépenses de personnels augmente considérablement entre 2017 et 2018 (+0,8 points), ce qui suppose une vigilance particulière.

Justification prévision 2020 :

On note une augmentation des charges décaissables (fonctionnement et masse salariale) : elle est notamment liée à l'augmentation des rémunérations accessoires et aux nouveaux loyers.

La part des dépenses de personnel, y compris contrats doctoraux, poursuit sa trajectoire à la baisse amorcée en 2018 et se place en dessous des 82 % (81,1 % après le BR2 en 2019).

Indicateur 6.4 : Équilibre financier

	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Prévision 2020	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Excédent brut d'exploitation	13,27 M€	12,36 M€	12,32 M€	14,20 M€				0
<i>Variation annuelle</i>	-0,10 M€	-0,91 M€	-0,04 M€	+ 1,88 M€				
Résultat net comptable	3,61 M€	2,58 M€	3,37 M€	3,83 M€				0
<i>Variation annuelle</i>	-0,05 M€	-1,03 M€	0,79 M€	0,46 M€				
Fonds de roulement net (1)	27,15 M€	26,52 M€	26,71 M€	26,46 M€	22,45 M€	17,15 M€		0
<i>Variation annuelle</i>	1,75 M€	-0,63 M€	0,19 M€	-0,25 M€	-6,97 M€	-5,3 M€		
Jours de dépenses	46	44	43	42	33	25		15
Sommes affectées (2)	nd	14,02 M€	15,97 M€	nd				
Fonds de roulement mobilisable (1)-(2)	27,15 M€	12,5 M€	10,74 M€	nd				
Besoin en fonds de roulement (3)	-11,32 M€	-11,32 M€	-18,60 M€	-21,31 M€	-25,76 M€			
Trésorerie (1)-(3)	38,47 M€	38,16 M€	45,31 M€	47,78 M€	48,2 M€	48,12 M€		0
<i>Variation annuelle</i>	1,10 M€	-0,31 M€	7,15 M€	2,47 M€	0,43 M€	-0,1 M€		
Jours de dépenses	65	63	73	76	72	71	25-30	25

Sources : Agence comptable, DSF

nd = non disponible

Entre 2013 et 2018, l'UPEC dispose d'un Excédent Brut d'Exploitation et d'un résultat net comptable nettement positifs, et en très nette augmentation en 2018 (+ 1,88 M€). Le fonds de roulement net quant à lui se maintient dans une fourchette constante en volume, et augmente en jours de dépenses.

Justification prévision 2020 :

Le nombre de jours de fonds de roulement est une prévision. Néanmoins, nous constatons chaque année que les investissements projetés ne sont jamais totalement réalisés ce qui engendre un moindre prélèvement du fonds de roulement.

OBJECTIF N° 7 : Élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service des missions

Le renforcement de l'organisation technique, administrative et financière part de la conviction selon laquelle l'amélioration de la qualité de service rendu aux étudiants et aux personnels est un atout pour le développement des missions et l'attractivité de l'établissement. Cette démarche se fonde sur une meilleure connaissance et maîtrise des processus organisationnels en vigueur, l'analyse de leur adéquation avec les besoins exprimés et la recherche constante de leur amélioration.

L'amélioration continue de la qualité de service rendu dépend également de la gouvernance de l'établissement et de ses circuits de décisions, qui doivent être clairs et simples. Les efforts de dématérialisation des actes de gestion entrepris ces dernières années seront donc poursuivis en cohérence avec les évolutions des systèmes d'information.

Indicateur 7.1 : Pilotage financier

Pilotage budgétaire :

Action	Masse	Nature	Objet	2016	2017	2018	Prévision 2019	Contrat de site 2019	Prévision 2020
1 - Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.	Fonctionnement	Dépenses	AE		97,5 %	96,5 %	99 %		99 %
			CP		95,6 %	94,8 %	99 %		99 %
			droits constatés	98,7 %	98,2 %	97,7 %	99 %	98,5 %	99 %
		Recettes	Encaissement			98,0 %	99 %		99 %
			droits constatés	99,8 %	99,6 %	99,3 %	100 %	100 %	100 %
	Investissement	Dépenses	AE		69,9 %	80,9 %	85 %		85 %
			CP		56,2 %	77,0 %	85 %		85 %
			droits constatés	69,0 %	56,2 %	77,6 %	85 %	80 %	85 %

Source : DSF

Action	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Prévision 2020
2 - Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel, pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution.	1,5	2	2	2	2	2
3 - Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	1,5	2	2	2	2	2
4 - Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5

Source : DSF

Commentaires sur les actions :

Action 2 : Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats.

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels sur l'exécution des dépenses et suivi des agrégats de gestion lors des différents budgets (initial et rectifiés).

Action 4 : Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être compris entre - 0.5 et + 0.5 %).

2012 : Élaboration de tableaux de bord mensuels de suivi des emplois et de la masse salariale, analysés en réunion par un comité de pilotage (DRH - DSF - DGS).

Outils utilisés : tableaux Excel alimentés par des données internes (requêtes BO/KX) et les données de l'application OREMS.

2013 : Prévisions et suivis trimestriels des emplois et de la masse salariale, avec analyse des facteurs d'évolution, dans le cadre du document prévisionnel de gestion (DPG).

2017 : Il conviendra de suivre des indicateurs d'exécution des nouveaux objets de dépenses liées à la mise en place de la GBCP (AE, CP) en plus des droits constatés.

Qualité comptable :

Actions prévues	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020
1 - Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2	2	2	2	2	2
2 - Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	1	1	2	1.5	1,5	1

Source : Agence comptable

Commentaires sur les actions :

Action 1 : Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan.

2012 : L'inscription au bilan du patrimoine immobilier mis à disposition de l'université a été complétée au 1er janvier 2010 sur la base d'une évaluation en valeur vénale réalisée par France Domaine en février 2010, conformément aux directives de la Direction générale des finances publiques du 15 octobre 2009 relatives à la régularisation des omissions en matière de comptabilisation des biens immobiliers. Mise en place de l'approche des amortissements par composants à partir de janvier 2011. Il demeure une réserve formulée par les Commissaires aux comptes sur le rapprochement de l'inventaire physique et de l'inventaire comptable. Le souhait est de lever cette réserve en 2014.

2014 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation de l'inventaire physique (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable. Les travaux ont été achevés à l'automne 2014. La réserve est levée à l'occasion de l'audit des comptes 2014.

2015 : Recours à un prestataire de service pour procéder à la réalisation d'un inventaire physique intermittent par 1/3 (hors bâtiments) et assurer le rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014. Les travaux ont été achevés à l'automne 2015.

2016 : Inventaire physique intermittent par un tiers (hors bâtiments) et rapprochement entre cet inventaire et l'inventaire comptable afin de maintenir la qualité comptable obtenue en 2014.

2017 et cible 2019 : maintien de la démarche entreprise pour maintenir la qualité obtenue.

Action 2 : Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques).

2012 : Dispositif mis en place dès 2010 pour les processus rémunérations et commande publique. Nomination d'un référent contrôle interne sous l'autorité du DGSA chargé des moyens et d'un responsable du contrôle interne au sein de la DRH et de l'agence comptable. Mise en place d'un comité de pilotage. La démarche du contrôle interne comptable et financier a été présentée devant le Conseil d'Administration en septembre 2012.

2013 : Définition d'une cartographie des risques pour le processus recettes au sein de l'agence comptable et l'actualisation des processus mis en place antérieurement. Travaux initiés pour les contrats de recherche. La cartographie des processus relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles a été validée par le comité de pilotage.

2014 : Réalisation d'une cartographie des macro-processus et d'une cartographie des remontées à l'infocentre de la DGFIIP des données comptables. Les cartographies initiées antérieurement font l'objet d'une mise à jour, notamment celle sur le processus rémunérations.

2015 : Mise à jour des cartographies des risques et des plans d'actions.

2016 : Dispositif poursuivi en 2016 avec une mise à jour des cartographies des risques, des plans d'actions et des organigrammes fonctionnels nominatifs en ce qui concerne le CICF.

2017 et cible 2019 : L'objectif est de déployer le contrôle interne budgétaire, de développer l'animation des dispositifs (CIB et CICF) par la Direction Générale et d'organiser l'audit interne. L'analyse à venir par le commissaire aux comptes de la qualité du contrôle interne doit contribuer à son amélioration.

Justification de la prévision 2020 :

Le niveau de performance est très élevé mais une marge d'amélioration pourrait être liée à la mise en place d'un contrôle interne budgétaire.

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 2.

0 = L'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi ;

1 = L'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel ;

2 = L'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels.

Indicateur 7.2 : Pilotage du SI et des systèmes numériques aux usagers

Clé établissement (SI001)

Thèmes	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019	Cible contrat de site 2019	Prévision 2020
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	2	2	2	2	4	3
2-Le système d'information et les services numériques	3	3	3	3	3	4	3
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	4	3	3	3	4	4	3
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	3	2	2	3	3	3
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	2	2	2	2	3	2
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	3	3	3	3	4	3

Source : DSI

Précisions méthodologiques : Cote chiffrée de 0 à 5.

0 = Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.

1 = Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.

2 = Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.

3 = Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.

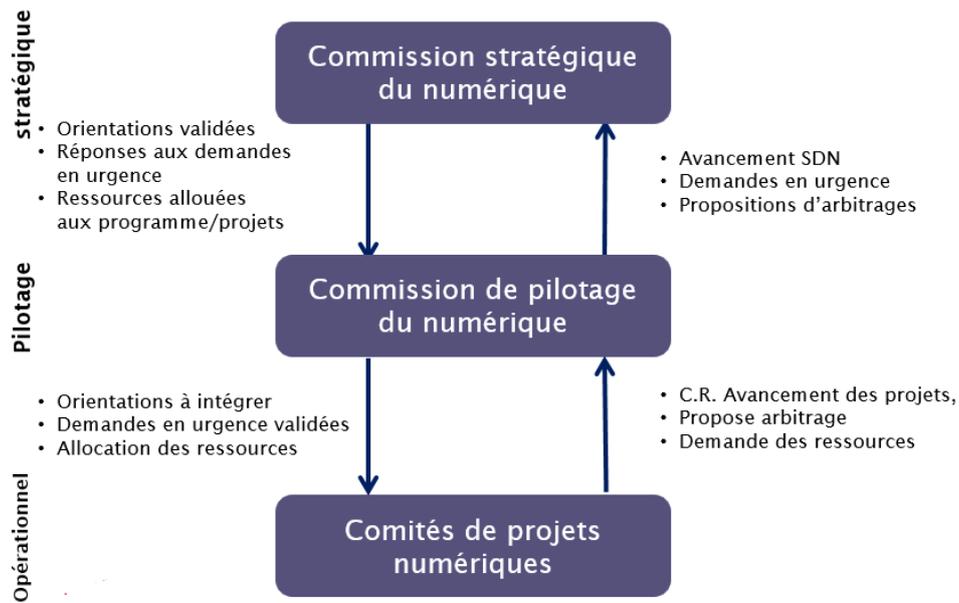
4 = Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.

5 = Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.

Justification des prévisions 2020 :

Pour l'action 1, la modernisation de la gouvernance de la politique numérique, initiée 2018 et poursuivie depuis lors s'appuie sur la réactivation d'une comitologie de pilotage du numérique.

Une gouvernance à trois niveaux a été proposée (C.F. schéma ci-dessous), associée à une réinitialisation du chantier "Schéma directeur du numérique", elles permettront d'ici 2020 un meilleur soutien aux politiques de recherche et formation de l'établissement.



L'action 2 suppose une modernisation et une mise en sécurité de l'infrastructure serveur et réseau, au sein d'une politique de rationalisation de l'utilisation du SI pilotage. Les chantiers importants en cours sont :

- La mise en œuvre de SINAPS (participation à la vague 2) ;
- La gestion de l'offre de formation et des services enseignants (OSE) ;
- La gestion de la formation continue et de l'apprentissage (FCA Manager) ;
- Un plan de déploiement du WIFI sur l'ensemble des sites ;
- La mise en place d'un plan de reprise et de continuité de services (PRA/PCA) ;
- La remise en ordre de la chaîne RSSI.

Pour l'action 3, la modernisation des équipements audiovisuels des amphithéâtres est en voie de finalisation et un projet de généralisation de Moodle est en cours de réalisation. La mise en place d'un ENT pour la rentrée 2020 est envisagée.

Parallèlement, des tiers-lieux sont déployés pour changer les postures enseignantes et étudiantes dans une société numérique. Néanmoins, il n'est pas possible de proposer une prévision à la hausse avant que les mesures proposées au sein de l'action 1 n'influent durablement sur la gouvernance du numérique.

Pour l'action 4, il faut encore préciser l'offre de service, étendre des pratiques assez isolées d'utilisation de ressources sur étagères (UNT, FUN-MOOC, WIMS...), continuer le travail entrepris avec le SCD pour intégrer la bibliographie dans les scénarios pédagogiques numériques sur Moodle. Ces actions qui reposent conjointement sur la DSI, le SCD et le SAPUN (Service d'appui à la pédagogie et aux usages numériques) nécessitent que les questions de subsidiarité soient bien posées.

Pour l'action 5, le SI recherche est en voie de développement mais repose encore essentiellement sur Contratech et Sifac Web. Les Vice-Présidents Numérique et Recherche travaillent conjointement pour développer la visibilité de la recherche (Hal), intégrer une démarche de sciences ouvertes et de données ouvertes.

Enfin, concernant l'action 6, il faut encore affiner la méthodologie de conduite du changement pour d'une part encourager un usage cohérent des services numériques existants, et d'autre part mieux répartir les efforts et organiser le passage de l'expérimentation à la généralisation voire à l'industrialisation.